



PROJET D'ETABLISSEMENT

2025 - 2030



DITEP LE MONT-LOZÈRE

Association « **Au service de l'enfance** »



74 rue Micheline Ostermeyer – 34 500 BEZIERS

☎ 04.67.31.87.40 Courriel : ditepmontlozere@ditep-beziers.fr

Préambule

La rédaction du projet d'établissement du DITEP Le Mont Lozère de Béziers s'est appuyée sur une démarche participative avec l'ensemble des professionnels de l'établissement en interrogrant les besoins et les attentes des jeunes et dont les parcours sont au cœur des accompagnements.

Elle s'est également inscrite dans les évolutions légales et réglementaires, notamment par l'approche de la fonction appui-ressources définie par le décret du 5 juillet 2024 qui vient renforcer notre mission. Ce travail est le fruit d'une dynamique de questionnements et d'évaluation des pratiques qui vient enrichir l'accompagnement.

Je remercie tout d'abord le Président, Laurent SUAUI, ainsi que tous les membres du conseil d'administration de l'Association au Service de l'Enfance pour la confiance accordée pour mener à bien cette mission.

Je remercie également, Champ Social, et notamment Véronique LOMBAL et Gilles GONARD, pour leur investissement dans la réalisation de ce travail mené au DITEP, pour leur écoute et leur expertise relative à l'évolution des fonctionnements en dispositif intégré.

Ce travail a permis de réfléchir aux perspectives d'évolution de l'établissement en posant les orientations pour les 5 prochaines années qui se dessinent autour de la mise en place de la coordination de parcours, du développement de la fonction appui-ressources, de la réorganisation du projet d'accueil et du déploiement territorialisé du dispositif. Ces orientations sont le témoin de la volonté d'adapter toujours l'accompagnement aux besoins et évolutions des jeunes accompagnés sur le territoire.

Je remercie enfin chaleureusement l'ensemble des professionnels du DITEP Le Mont Lozère, les membres du comité de pilotage, les représentants du personnel ainsi que tous les jeunes et leurs proches qui ont collaboré activement à cette démarche, en proposant des axes d'amélioration en vue d'adapter l'accompagnement proposé pour répondre toujours mieux aux besoins des personnes accompagnées, ainsi qu'aux évolutions sociétales et territoriales.

Anaïs PIGEON

Directrice

SOMMAIRE

Préambule.....	2
Introduction	4
PARTIE A – Le DITEP Le Mont Lozère, une adaptation continue au service des jeunes accompagnés.....	5
Chapitre 1 – L’association gestionnaire : l’Association au Service de l’Enfance	5
A.1.1. Objet social et engagements.....	5
A.1.2. Les valeurs de l’association gestionnaire.	6
Chapitre 2 – Le DITEP Le Mont Lozère	7
A.2.1. La fiche d’identité.....	7
A.2.2. Environnement légal et réglementaire.	8
A.2.3 De l’ITEP au DITEP	9
A.2.4. Les attentes des jeunes et de leurs proches	10
PARTIE B – PRENDRE SOIN au DITEP Le Mont Lozère	11
Chapitre 1 – Les socles fondateurs du DITEP	11
B.1.1. Projet Personnalisé d’Accompagnement	11
B.1.2. Dimension interdisciplinaire et transversale du DITEP Le Mont Lozère.....	12
B.1.3. L’Intermodalité.....	13
B.1.4 L’Autodétermination	14
B.1.5 Parcours, coordination et référence	15
B.1.7 Des modalités d’organisation de travail au service de la qualité d’accompagnement	19
Chapitre 2 – Les jeunes accueillis et leurs besoins	21
B.2.1 Présentation des jeunes accompagnés du DITEP Le Mont Lozère	21
B.2.2 La description de leurs troubles et de leurs effets	22
B.2.3 Leur situation de scolarisation	24
B.2.4 Les besoins identifiés des jeunes accompagnés.....	25
Chapitre 3 – Le DITEP Le Mont Lozère comme fonction appui-ressources	28
B.3.1 La dimension partenariale du DITEP LE MONT LOZERE.....	29
B.3.2 L’Equipe Mobile d’Appui à la Scolarisation EMAS	32
B.3.3 L’Unité Mobile d’Appui à la Remobilisation UMAR.....	33
B.3.4 Les accompagnements ressources	34
PARTIE C – Les parcours des jeunes au sein du DITEP Le Mont Lozère	36
Chapitre 1 – L’admission	36
C.1.1. Le processus d’admission	36
C.1.2. L’évaluation des besoins	36
C.1.3. La Contractualisation de l’accompagnement	36
Chapitre 2 – L’accompagnement.....	37
C.2.1. L’emploi du temps.....	37
C.2.2. La mise en œuvre de l’accompagnement.....	37
C.2.3 Les fonctions support proposées par le DITEP	48
Chapitre 3 – L’après DITEP	50
C.3.1 La sortie	50
C.3.2 Le suivi des 3 ans	50
PARTIE D – LES ORIENTATIONS A 5 ANS	52
Conclusion	59
GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS.....	60
ANNEXES	61

Introduction

Dans la continuité de la loi de rénovation et de modernisation de l'action sociale et médico-sociale renforcée par le décret du 5 juillet 2024 du dispositif intégré, le DITEP Le Mont-Lozère a engagé l'écriture du projet d'établissement 2025-2030. Ce document présente les fondements du fonctionnement en Dispositif intégré Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique (DITEP) tels qu'ils sont définis par les professionnels et la direction en prenant en compte les attentes des enfants et adolescents ainsi que de leurs proches. Ce document définit les modalités d'accompagnement et les missions du dispositif ; son écriture participative a été l'occasion d'impulser une évolution des pratiques et des questionnements porteurs d'innovation.

Le projet d'établissement constitue ainsi un document de référence¹. C'est un outil de communication à destination des professionnels, des personnes accompagnées et de leurs représentants, des partenaires et des financeurs. Ce projet est porteur de notre engagement à toujours faire évoluer l'offre de prestations au plus près des besoins de jeunes accompagnés, promouvoir leur autonomie, leurs capacités à agir et l'accès à une vie citoyenne dans des espaces de droit commun.

L'actualisation du projet d'établissement a été initiée dans le cadre d'une démarche collaborative :

Un **Comité de Pilotage** de la démarche de composition plurielle a été mis en place : un représentant de l'association, les personnels de direction, des professionnels du DITEP et des partenaires de l'accompagnement des jeunes.

Des **espaces de réflexions thématiques** ont permis de dégager des propositions concernant la mobilisation des professionnels thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques, administratifs et logistiques ;

Des **questionnaires** ont été proposés aux **jeunes** accompagnés et aux familles pour venir interroger leurs attentes. La démarche s'est appuyée sur les **recommandations de l'ANESM – HAS**², sur l'analyse des **besoins du territoire** ainsi que sur la réglementation.

En 2023 et en 2024, au regard des évolutions de l'offre de soin (article 91 de la loi de modernisation du système de santé 2016-41, incitant les ITEP à fonctionner en **dispositif intégré** (Convention cadre régionale signée en janvier 2020), des groupes de travail et de réflexions ont été mis en place, animés par Champ Social³, pour :

- Accompagner les professionnels de l'ensemble des entités ITEP-SESSAD pour qu'ils construisent ensemble une organisation leur permettant de fonctionner en **DITEP** soit en **intermodalités** afin de promouvoir et assurer, sur leur **territoire**, une réelle **fluidité des parcours** des jeunes qu'ils accompagnent,
- Apporter les évolutions nécessaires au projet d'établissement afin que l'ensemble des parties prenantes partagent un document consensuel et de référence signifiant les transformations structurelles et de pratiques qu'entraînent l'accompagnement des jeunes accompagnés dans une **dynamique de co-construction** favorisant l'**Autodétermination** et le **Pouvoir d'Agir** de chacun.

¹ Finalité du projet d'établissement : « garantir les droits des usagers en définissant des objectifs en matière de qualité d'accompagnement et de soins, en rendant lisibles les modes d'organisation, de coopération et de fonctionnement de la structure » - Art. L311-8 Loi n°2002-2

² Notamment la RBPP « Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service », ANESM mai 2010

³ Champ Social : Organisme de formation spécialisé dans les secteurs du travail social et médico-social

PARTIE A – Le DITEP Le Mont Lozère, une adaptation continue au service des jeunes accompagnés

Chapitre 1 – L’association gestionnaire : l’Association au Service de l’Enfance

Le DITEP Le Mont-Lozère situé à Béziers est géré par l’association « Au Service de l’Enfance » dont le siège social est à Mende (48).

Cette association trouve son origine dans la rencontre du Père Raymond FAGES, aumônier des Scouts de France de Lozère, fondateur de divers mouvements au profit des jeunes du département, et de laïques dont Jules CLAVEL, militant syndicaliste et du monde associatif.

L’association est créée en 1956 ; son siège est établi au Domaine de Bellesagne⁴ à Mende. Elle gère alors deux établissements :

- ➔ L’I.M.P. de « Batipaume » à Agde, institut accueillant durant l’année scolaire, des enfants handicapés et en situation de retard mental âgés de 6 à 14 ans, sous la direction du Père FAGES, instigateur du projet.
- ➔ L’I.M Pro « Saint-Hilaire » à Florensac, destiné à accueillir des adolescents et jeunes adultes de 14 à 21 ans, placé sous la direction de Monsieur l’Abbé MALAVIEILLE, prêtre « détaché de l’Évêché de Mende ». Cette structure s’appuie sur l’association de la Vallée de l’Hérault, créée par l’association Au Service de l’enfance, pour aider les jeunes adultes sortant de l’établissement à s’insérer professionnellement et socialement.

En 1974, la MECSS de Bellesagne (Maison d’Enfants à Caractère Sanitaire et Social) est créée à l’initiative de Chantal de MONTAIGNAC et du Père FAGES, afin de répondre à une commande de l’administration ; cette structure évoluera par la suite en un ensemble thérapeutique ITEP / SESSAD, accueillant environ soixante-dix enfants.

A.1.1. Objet social et engagements.

L’association « Au Service de l’Enfance » a pour but :

- ➔ La prise en charge et le soutien éducatif, matériel, moral, pédagogique et thérapeutique des personnes en situation de handicap, et notamment des enfants et des jeunes ;
- ➔ La gestion de maisons, d’établissements ou services pour assurer cette mission.

Le champ d’intervention de l’association vise ainsi les enfants, les adolescents et jeunes adultes, dans la tranche d’âge de 6 à 20 ans ; et plus spécialement l’enfance inadaptée, en difficulté ou en situation de handicap, qu’il s’agisse de déficience intellectuelle ou de troubles du comportement.

De façon générale, l’association a vocation à intervenir sur toutes situations de difficultés nécessitant ou non des soins à caractère médical, avec pour objectif son inclusion sociale et scolaire.

⁴ Domaine de Bellesagne – ensemble immobilier, cédé à l’association « Au service de l’enfance » par la congrégation des sœurs servantes du Sacré cœur de Versailles.

A.1.2. Les valeurs de l'association gestionnaire.

L'association est forte de valeurs humaines et laïques, piliers d'une action pertinente et pragmatique :

- ❖ **Une volonté d'être au service des jeunes**, et notamment des plus faibles, les plus en difficultés ou en situation de handicap, en recherchant l'amélioration de leur condition dans le respect de leur personne et de leurs droits.
- ❖ **Un humanisme** acquis des fondateurs.
- ❖ Une action reposant sur **l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, avec ses parents comme partie prenante de l'accompagnement** du projet pour le jeune, dans une visée inclusive.
- ❖ **La mise en œuvre d'une solidarité intergénérationnelle**, source de progrès et d'enrichissement des personnes.
- ❖ **Un souci permanent de développer ou créer d'autres établissements ou services**, susceptibles d'accueillir notamment des enfants hors du circuit scolaire ayant des difficultés psychologiques ou de comportement.

L'association se nourrit pleinement de son histoire et s'appuie sur un humanisme généreux et fraternel d'inspiration chrétienne ; elle affirme toutefois aujourd'hui être parfaitement laïque tant dans la prise en charge d'enfants de toute origine et de toute religion, pour leur éducation et leur formation, qu'à l'égard des salariés qu'elle emploie dans une parfaite neutralité religieuse ou politique.



Chapitre 2 – Le DITEP Le Mont Lozère

A.2.1. La fiche d'identité

Le DITEP est autorisé pour une capacité de 67 places (dont 30 places d'internat) ITEP et 8 places SESSAD (en attente du numéro FINESS unique DITEP).

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) contrôle l'établissement et fixe le montant de ses dotations budgétaires.

Le financement est assuré par les organismes d'assurance maladie.

COORDONNEES	74 rue Micheline Ostermeyer – 34 500 BEZIERS ☎ 04.67.31.87.40
AUTORISATION	N° FINESS ITEP : 340018530 – N° FINESS SESSAD : 340028927
GESTIONNAIRE	Association « Au Service de l'Enfance »
AUTORISATION	<i>ITEP : Arrêté préfectoral d'autorisation 2020</i> Nombre de places autorisées : 30 en hébergement internat / 37 en accueil de jour. <i>SESSAD : Arrêté préfectoral d'autorisation 2021</i> Nombre de places autorisées : 8 Typologie des personnes accompagnées : enfants (0 – 20 ans) présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.
MODE	Prise en charge à temps complet – accueil de jour et/ou internat
D'ACCOMPAGNEMENT	Prise en charge à temps partiel
DATE D'OUVERTURE	ITEP : septembre 2010 SESSAD : juillet 2021
FINANCEMENT	Financé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie sous la forme d'une dotation globale arrêtée annuellement par l'Agence Régionale de Santé de l'Occitanie.



A.2.2. Environnement légal et réglementaire.

Le DITEP intervient dans le cadre légal et réglementaire du secteur médicosocial. Ce cadre réglementaire est structuré par des textes, articles et recommandations dont les **5 fondamentaux** sont :

Décret du 6 janvier 2005

- Il fixe les **conditions techniques d'organisation et de fonctionnement** des Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques.(ITEP)

Article 91 loi et modernisation santé 2016

- Il précise que le **fonctionnement en dispositif intégré** est possible sous condition de **signature d'une Convention** entre MDPH, ARS, organismes de protection sociale et services académiques (rectorat et DRAA, pour l'enseignement agricole) et organismes gestionnaires d'ITEP et de SESSAD du territoire

Instruction N°DGCS/3B/2017/241 du 2 juin 2017

Elle propose des **documents modèles afin d'accompagner et de faciliter le déploiement du dispositif.**

- 1- Modèle de convention relative au fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD.
- 2- Modèle de fiche de liaison.
- 3- Tableau de suivi individuel des enfants ou des jeunes.

RBPP ANESM

- Les Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles, pour le secteur social et médico- social, sont des **propositions développées méthodiquement pour permettre aux professionnels du secteur de faire évoluer leurs pratiques afin d'améliorer la qualité des interventions et de l'accompagnement.**

Convention cadre régionale

- Une convention cadre régionale 2020-2025 a été signée le 20 janvier 2020; elle rend **possible le fonctionnement en DITEP sur le territoire** et réunit les MDPH, l'ARS, les organismes de protection sociale, services académiques et organismes gestionnaires d'ITEP et de SESSAD en associant les Présidents des Conseils Départementaux, les services de la PJJ et de pédopsychiatrie/psychiatrie. L'ITEP Mont-Lozère a signé cette convention, avec une **mise en œuvre effective au 1^{er} janvier 2021.**

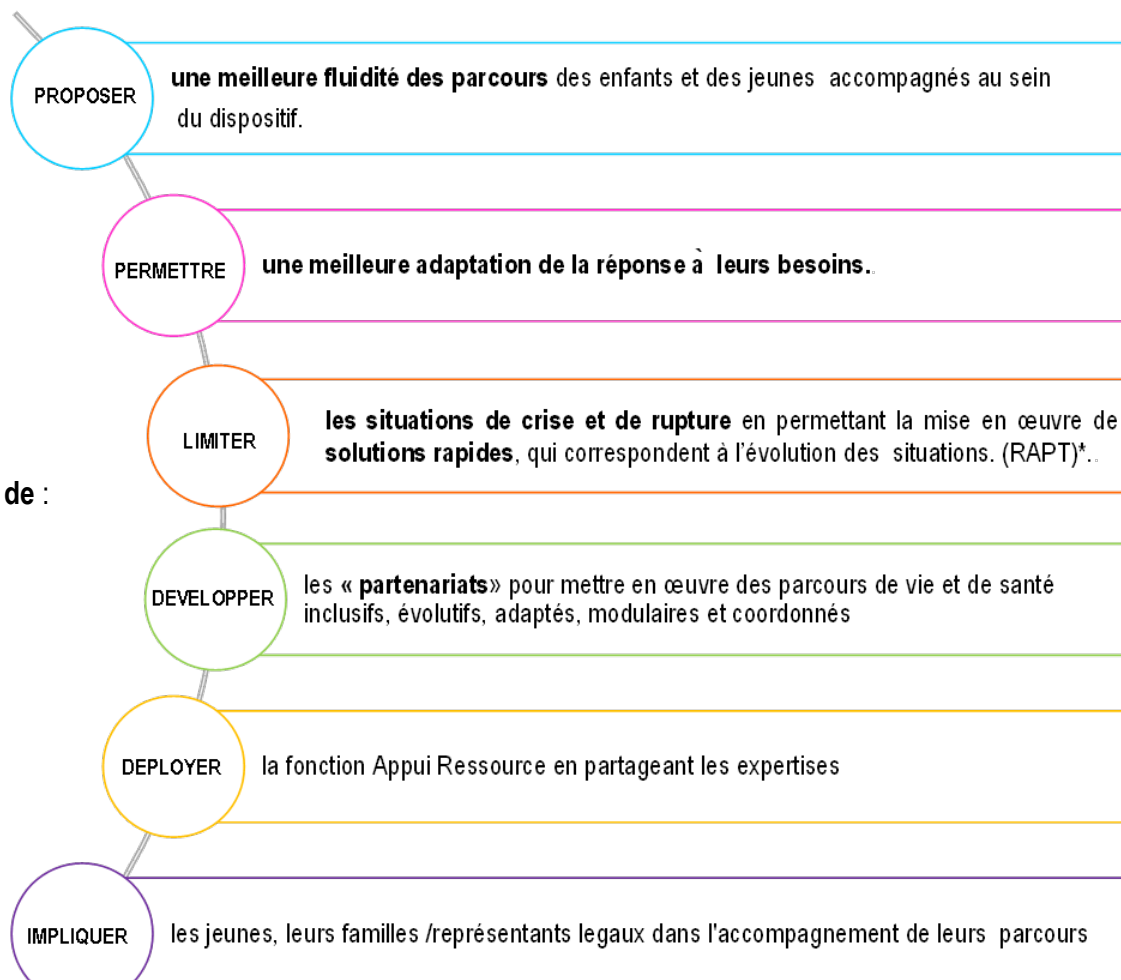
Décret du 5 juillet 2024

- Décret relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux qui réaffirme la nécessité de **développer des « partenariats élargis »** pour mettre en œuvre **des parcours de vie et de santé inclusifs, évolutifs, adaptés, modulaires et coordonnés pouvant impliquer une pluralité d'acteurs**, développe la **fonction appui-ressources** et le recours à l'expertise si nécessaire et insiste sur l'**implication du jeune concerné, de sa famille ou son représentant légal dans l'accompagnement de son parcours.**

A.2.3 De l'ITEP au DITEP

Le DITEP s'inscrit dans les orientations de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation du système de santé, proposant le fonctionnement en « **dispositif intégré** » - appelé « **DITEP** », en fusionnant ITEP et SESSAD et consolidé par le décret du 5 juillet 2024. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre les différentes modalités d'accompagnement, en limitant les recours à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et en permettant ainsi une meilleure adaptation à leurs besoins.

Il s'agit de :



*Le rapport « **Zéro sans solution** » de Denis Piveteau (Juin 2014) et les travaux de la « mission DESAULLE » ont mis en avant le « *devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture pour les personnes en situation de handicap et leurs proches* ».

Cela s'est traduit par :

- La mise en œuvre de la démarche nationale et territoriale RAPT, « **Une Réponse Accompagnée Pour Tous** »
- L'inscription dans la Loi de modernisation de notre système de santé (2016) du **Dispositif d'Orientation Permanent (DOP)**, ou la recherche d'une solution collective dès lors que l'orientation privilégiée pour répondre aux besoins de la personne n'est pas disponible, et la mise en place d'un Plan d'Accompagnement Global (PAG).

Cette démarche induit de dépasser la logique historique de « place », pour proposer des organisations plus souples dans une **logique de parcours** individualisé.

- La mise en place de « **Via Trajectoire** », portail numérique dont la vocation est de faciliter les démarches des personnes en situation de handicap, à partir de la notification de la CDAPH, pour identifier un établissement ou un service pouvant l'accompagner.

A.2.4. Les attentes des jeunes et de leurs proches

Les questionnaires proposés aux jeunes et à leurs parents /représentants légaux leur ont permis de formuler leurs attentes auprès du DITEP.

Trois axes majeurs sont exprimés, qui prennent la forme d'une « feuille de route » pour le DITEP dans sa mission inclusive.



Au regard des besoins formulés par les jeunes et leurs parents, la mission du DITEP est bien de proposer au travers d'une approche à visée inclusive, un accompagnement en intermodalités qui s'adapte au parcours de vie des enfants adolescents et jeunes adultes.

Pour ce faire, l'établissement s'appuie sur :

- Des modalités d'accompagnement mettant le projet de la personne au cœur des préoccupations,
- Une équipe interdisciplinaire thérapeutique, éducative, pédagogique, et les services généraux et administratifs
- Des équipements adaptés sur les différents sites,
- Des partenaires pluriels sur le territoire.

L'accompagnement s'appuie sur le projet personnalisé d'accompagnement (PPA) du jeune, co-construit avec la famille pour déployer des actions personnalisées au plus près de leur environnement et de leur lieu de vie. Ainsi, le DITEP favorise :

- ❖ **Le maintien et l'épanouissement** de l'enfant dans son environnement de vie, essentiel pour la construction de la personnalité et la socialisation. La famille conserve son rôle éducatif et affectif.
- ❖ **La réussite en termes d'apprentissages**, et autant que possible en inclusion dans les établissements scolaires et de formation.
- ❖ **L'appui de professionnels** dans le cadre d'un accompagnement à l'acquisition et/ou au développement des habilités sociales (règles de vie en commun, normes sociales, amitié...) nécessaires à une vie en autonomie
- ❖ **Le soutien aux parents** pour qu'ils développent au mieux leur pouvoir d'agir.

Le Conseil de la Vie Sociale

Cette instance permet d'**accueillir les attentes et les besoins** des jeunes accompagnés et leurs familles. Grâce à une **rencontre trimestrielle** où se réunissent des parents, des jeunes élus, un représentant du CSE et la direction, et selon les thématiques abordées, un professionnel dédié, les sujets du jour sont débattus.

Le CVS se déroule en 3 temps : la **présentation des informations concernant l'établissement** (les projets, la communication des événements indésirables, les moments forts de l'année, etc.), un **temps d'échange et de questions**, un **temps de convivialité**.

Le CVS est préparé au sein de chaque lieu de vie lors des réunions jeunes hebdomadaires, ce qui permet aux représentants des jeunes de **relayer la parole du groupe**.

Les comptes rendus sont rédigés de **manière collaborative, avec un jeune et un membre représentatif** et sont diffusés à l'ensemble des jeunes, des familles et des salariés afin que les échanges et décisions ne restent pas sans suivi.

PARTIE B – PRENDRE SOIN au DITEP Le Mont Lozère

Chapitre 1 – Les socles fondateurs du DITEP

Le décret relatif aux DITEP précise que le fonctionnement en dispositif intégré doit favoriser « une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif » et ainsi proposer « une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ». Dans ce cadre, le DITEP Le Mont Lozère s'organise de façon à proposer des accompagnements les plus inclusifs possibles qui reposent sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux sur les lieux de vie des jeunes concernés.

La visée inclusive, au-delà de la question scolaire, repose sur l'utilisation des infrastructures sportives, culturelles et de loisirs de Béziers et de ses environs. Le maintien ou le recours aux activités et structures de droit communs sont recherchés le plus possible dans les accompagnements des jeunes.

Le parcours de chaque jeune sera alors ponctué de différentes étapes, qui chacune s'appuiera sur des projets les plus personnalisés possibles, dans leur environnement de quartier mais aussi dans l'environnement du DITEP, formalisés sous la forme d'un PPA, Projet Personnalisé d'Accompagnement.

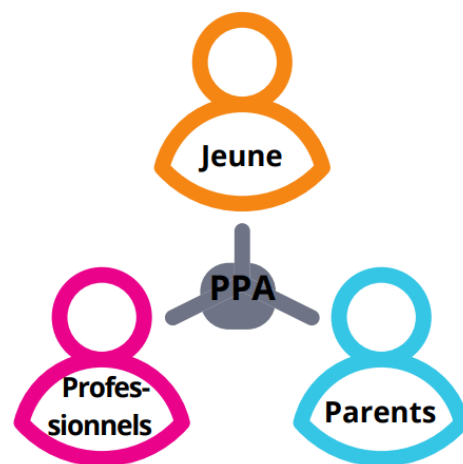
B.1.1. Projet Personnalisé d'Accompagnement

L'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) s'inscrit dans une démarche dynamique et collaborative de co-construction avec les différents acteurs : le jeune, les parents et/ou les représentants légaux, les partenaires, et les professionnels participant à l'accompagnement.

Les représentants légaux sont associés à toute décision concernant l'enfant mineur. Les parents d'un jeune majeur peuvent également être associés aux décisions, si celui-ci en fait la demande.

Le projet personnalisé d'accompagnement initial (le premier) s'élabore dans un délai maximal de 3-4 mois après l'admission du jeune dans l'établissement, sur la base de l'évaluation des besoins et des attentes du jeune et des représentants légaux.

Le PPA est la déclinaison des objectifs et des moyens à mettre en œuvre pour permettre une amélioration de la situation du jeune afin de le soutenir et/ou l'accompagner dans les dispositifs de droits communs (établissements scolaires, inclusion sociale, formation professionnelle, etc).



Le PPA est réactualisé une fois par an pour réajuster les objectifs et les moyens au regard :

- Des capacités du jeune, de leurs évolutions et/ou des difficultés rencontrées ;
- De la pertinence de l'accompagnement et des moyens mis en place pour répondre aux besoins spécifiques ;
- Des perspectives possibles en termes d'objectifs, mais également de parcours.

Le PPA est inscrit comme avenant au contrat de séjour de la personne et s'inscrit de fait dans le cadre réglementaire. C'est une « feuille de route », pour le jeune, pour les représentants légaux et les professionnels.

Ses réactualisations permettent la lisibilité du parcours institutionnel du jeune, pour une cohérence d'intervention dans la durée ; elles sont transmises aux différentes parties prenantes.

Les axes du PPA

❖ La vie sociale, scolaire et professionnelle :

- Rapport aux pairs
- Rapport aux adultes
- Scolarité (Projet Personnalisé de Scolarisation)
- Formation professionnelle
- Capacité à communiquer
- Respect des lois

❖ La vie quotidienne :

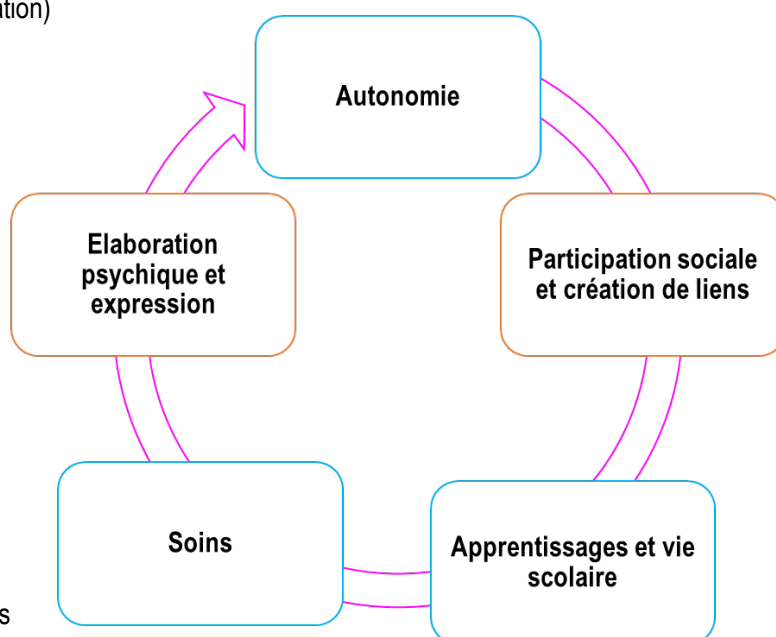
- Capacité à se préparer
- Gestion des affaires personnelles
- Capacité à gérer son temps libre
- Rapport à la règle
- Autonomie dans les déplacements

❖ Rapport au corps et à la santé :

- Capacité à prendre soin de sa santé
- Hygiène
- Rapport à l'alimentation
- Accès à la notion d'intimité
- Présentation / image de soi face aux autres

❖ Compétences dans l'environnement :

- Rapport au changement
- Attitude face au danger
- Repérage dans le temps et dans l'espace
- Accès à la citoyenneté
- Adaptation aux collectifs



B.1.2. Dimension interdisciplinaire et transversale du DITEP Le Mont Lozère

Le DITEP Le Mont Lozère s'inscrit dans la philosophie du « CARE » : prendre soin, c'est avant tout considérer le devenir de la personne dans sa globalité. Les actions thérapeutiques, éducatives, pédagogiques, ainsi que les services généraux et les fonctions supports, ne se juxtaposent pas, elles tissent, au fil du temps, un espace de soin propre à l'institution et posent le cadre des interventions respectives.

Cette transformation interroge les organisations internes, les fonctionnements, la place des professionnels, les territoires, les lieux, les limites, les périmètres, les partenariats... L'institution est devenue mouvante : elle se déplace, se place, se replace... Les professionnels s'exportent, nos actions soignantes s'inscrivent dedans, dehors, s'élargissent, se diversifient en fonction des partenariats dans les espaces de vie des enfants, adolescents et jeunes adultes accompagnés.

Le DITEP met en place des espaces d'échange, des modalités d'accompagnement et mobilise des outils pour que la parole du jeune s'exprime et soit respectée (atelier éducatif, technique, espace pédagogique, stage, soins psychologiques et paramédicaux., internat...etc.). Dans le respect et les spécificités de chacun des professionnels, une attention particulière est portée au jeune pour ne pas l'enfermer dans un comportement ou un symptôme.

La clinique interdisciplinaire conduit à une complémentarité des approches où chacun peut apporter un éclairage singulier et sa propre évaluation, et participer ainsi à l'élaboration d'une réponse globale cohérente et fluide, évitant tout risque de rupture dans l'accompagnement.

Les réunions, les groupes de réflexion comme les formations sont des piliers de l'interdisciplinarité en assurant également un soutien aux professionnels par la promotion de leurs paroles, ainsi que par l'association de leurs expertises à la construction de divers projets.

Ces différentes instances s'inscrivent dans le maillage institutionnel qui se tisse impérativement avec les parents de l'enfant et les partenaires présents dans son environnement. Cette transversalité favorise les allers-retours entre l'intérieur et le « hors les murs », tremplin de l'inclusion et permet au jeune de gagner en autonomie et de réaliser ses propres expériences.

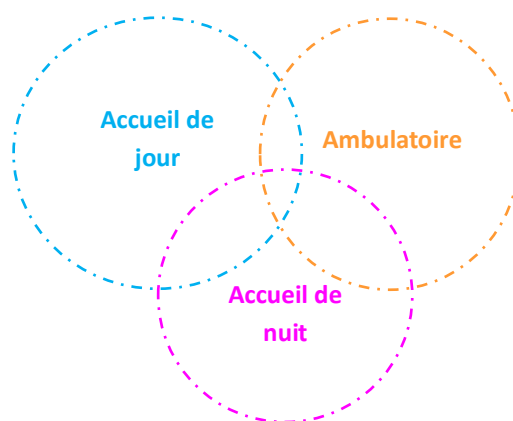
En aucun cas, le DITEP ne doit devenir l'unique point d'ancrage du parcours du jeune. Le DITEP met à sa disposition les moyens qui lui permettront de conserver sa place dans la société. Le projet personnalisé d'accompagnement dans une conception qui allie les attentes de l'enfant et de ses parents à la clinique interdisciplinaire, est le fil rouge de cette dynamique.

B.1.3. L'Intermodalité

Conformément au décret, le DITEP Le Mont Lozère fonctionne en dispositif intégré ce qui l'amène à s'engager dans une dynamique soignante qui conjugue les 3 modalités d'accompagnement.

Au travers des 3 modalités d'accompagnement : l'accueil de jour, l'accueil de nuit, et l'ambulatoire, le DITEP Le Mont Lozère propose un accompagnement interdisciplinaire et transversal articulé par des actions (thérapeutiques, éducatives et pédagogiques) en interne et en externe. Ainsi, en fonction de ses besoins, en adéquation avec le Projet Personnalisé d'Accompagnement, le jeune peut bénéficier d'une ou plusieurs de ces modalités, au fur et à mesure de son parcours.

Les modalités de scolarité sont également diversifiées pour faciliter le maintien ou le retour à l'école, l'accès à la formation ou les immersions en entreprise.



B.1.3.1. L'accueil de jour

- L'accueil de jour contribue à prévenir les ruptures de parcours scolaire et /ou professionnel et à proposer dans un espace-temps repéré, identifié et contenant, une sécurité interne aux enfants/adolescents et jeunes adultes, par un étayage renforcé.
- C'est une modalité d'accompagnement du jeune qui s'exerce en journée avec l'intervention d'une équipe interdisciplinaire.
- Cette modalité ne se limite pas au seul lieu de l'établissement, elle peut être externalisée.
- La scolarité a une place importante, dans une collaboration de proximité, avec une coordination et une grande réactivité.
- Les consultations médicales, psychologiques et paramédicales, les médiations, les ateliers d'éveil, de découverte, de motricité, les interventions à visée éducative et thérapeutique, sont constitutifs de l'accueil de jour.

B.1.3.2. L'accueil de nuit

- L'objectif de l'accueil de nuit s'organise sous la forme d'un hébergement séquentiel et d'un accompagnement thérapeutique.
- En complémentarité de l'accueil de jour, il favorise des expériences permettant au jeune de gagner en autonomie et en confiance en ses propres capacités.
- L'accueil de nuit permet à chaque jeune de concourir à son mieux-être pour :
 - Trouver/retrouver un équilibre affectif et relationnel.
 - Trouver/retrouver des relations intrafamiliales plus apaisées en proposant un lieu de respiration tant pour le jeune lui-même que pour sa famille.

B.1.3.3 L'ambulatoire

- La modalité ambulatoire soutient le maintien du jeune accompagné dans son environnement ordinaire et, plus largement, son processus inclusif dans les autres espaces de droit commun qu'il fréquente (école, collèges, clubs sportifs, associations...).
- Elle suppose que la scolarité ou la formation du jeune s'effectue en milieu ordinaire et que les autres modalités proposées par le DITEP ne correspondent pas ou plus à ses besoins. Elle peut néanmoins répondre aux besoins des jeunes en situation de déscolarisation et/ou en cours d'emploi.
- Par l'action des professionnels sur le lieu de vie du jeune, cette modalité contribue à favoriser l'adaptation à son environnement.
- Les professionnels qui exercent la modalité ambulatoire externalisent les ressources du DITEP sur le territoire pour trouver des réponses adaptées aux besoins du jeune.

B.1.4 L'Autodétermination

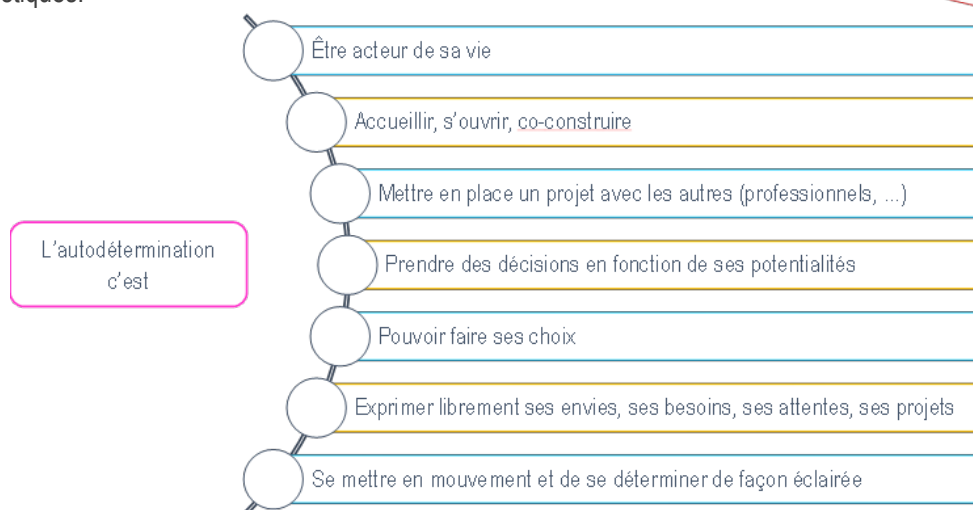
L'incitation à raisonner en parcours accompagné, amène à renforcer la participation des jeunes à la mise en place des solutions d'accompagnement qui les concernent, à coconstruire des projets personnalisés qui prennent en compte leurs besoins et les ressources spécifiques à leur territoire.

Ainsi, la dynamique institutionnelle doit s'articuler autour de l'accueil et de l'accompagnement du jeune vers sa vie d'adulte. Elle doit s'employer à créer les conditions permettant aux jeunes accompagnés de devenir de plus en plus acteurs de leur vie, dans une société souhaitée inclusive, en tenant compte de leur vulnérabilité.

Il s'agit donc de les soutenir :

- À penser par eux-mêmes,
- À mettre du sens sur leurs actes,
- À faire des choix et à en assumer les conséquences.

Les professionnels du DITEP lors d'un échange dédié à l'analyse de l'appropriation du concept d'autodétermination dans les pratiques professionnelles en ont décliné les caractéristiques.



Les conditions de mise en œuvre de l'autodétermination, selon les professionnels sont :

- **Clarifier les missions de l'établissement** aux yeux de tous les acteurs (association gestionnaire – professionnels – partenaires – jeunes – parents) et affirmer le changement de paradigme.
- **Intégrer la temporalité** comme force et non comme frein « prendre ou accorder le temps ».
- **Poser comme condition initiale l'instauration de la confiance réciproque** qui passe par le **respect des étapes** propres à chaque situation.
- **Accueillir les attentes, les demandes.**
- **Entendre l'évolutivité des situations et des projets.**
- **Accorder et favoriser la place de l'agir** des jeunes et de leur parents (partie prenante).

De l'autodétermination au développement du Pouvoir d'Agir

A la fois « philosophie » et objectifs à atteindre, l'autodétermination se traduit, dans le cadre du travail d'accompagnement des jeunes accueillis dans leur parcours institutionnel, par la co-construction et le développement du Pouvoir d'Agir. Pour se faire, une référence aux « capacités » de chacun, donc à leur reconnaissance est incontournable.

Il s'agit de voir l'autre comme un être « capable », ce qui implique une posture d'accueil et de confiance mutuelle dans les compétences de l'ensemble des personnes impliquées dans le projet, jeunes, parents, professionnels et partenaires.

Dans le cadre du DITEP, la co-construction du parcours s'instaure dès la formalisation et la signature du contrat de séjour (admission) puis par la rédaction du PPA, au travers de la déclinaison de l'Agir en objectifs opérationnels, véritables rapports « négociés », différents des rapports de pouvoir rattachés à une fonction (le sachant).

« C'est un jeu interactif où apparaissent des transformations conjointes : les comportements se modifiant réciproquement, chacun tenant compte des réactions de l'autre (JM Barbier, 2011-2016) »

Il s'agit là d'un « cercle vertueux qui lie un agir, la représentation de soi comme agissant, la reconnaissance par d'autres de soi agissant » (Martine DUTOIT)

Le dispositif offre alors les espaces du « pouvoir d'agir », tant pour les jeunes, et leurs familles que pour les équipes qui interviennent dans les parcours. Propre au fonctionnement en dispositif intégré, la co-construction implique une « déconstruction » des représentations classiques et cristallisées des relations Institution – Professionnels – Familles – Jeunes.

Le fonctionnement en dispositif intégré suppose que le DITEP s'adapte aux changements rattachés aux situations particulières, aux évolutions du territoire et qu'il soit capable de réagir rapidement. Pour s'adapter à cette flexibilité, le DITEP s'appuie sur son organisation apprenante, sur l'implication des professionnels et la recherche de co-construction avec les parties prenantes.

Loin des rigidités et des cloisonnements en service, l'enjeu de la co-construction est d'utiliser les compétences de chacun, de les ajuster, les renouveler ou d'en acquérir de nouvelles pour apporter des réponses adaptées au projet du jeune accompagné et aux diverses situations rencontrées.

La co-construction est dynamisée par le fonctionnement en intermodalités ; c'est précisément la force d'une telle organisation : être capable, de façon transversale, de co-inventer, et de co-crée des réponses singulières.



B.1.5 Parcours, coordination et référence

Les changements qu'engendrent le fonctionnement en dispositif intégré impliquent une **coordination adaptée et soutenante** afin que chacun puisse s'engager de manière cohérente et harmonieuse tout au long du parcours.



La coordination vise avant tout la fluidité, la souplesse et la continuité des parcours. Ses enjeux sont :

- ➔ de **garantir une vision capacitaire** du jeune, de sa famille et de son environnement.
- ➔ de **faciliter l'agencement des fonctions** de chacun dans une visée inclusive
- ➔ d'**assurer une clinique interinstitutionnelle de qualité**.

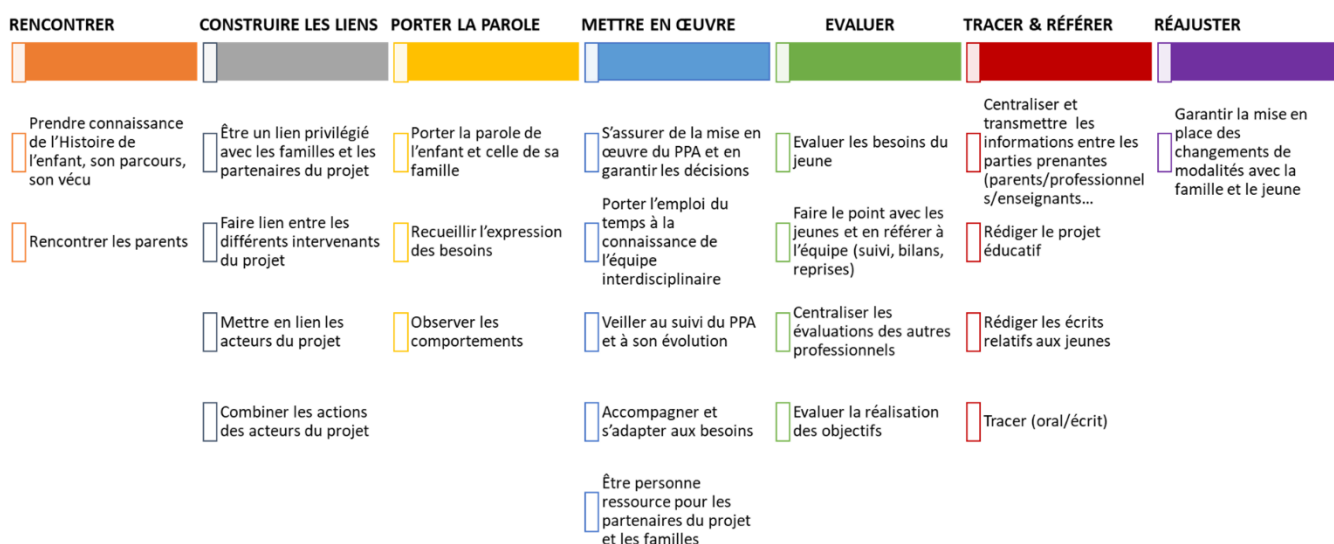
B.1.5.1. Les référents de projets

Dès son entrée dans le dispositif, l'enfant ou le jeune se voit attribuer un référent.

Le référent, interlocuteur privilégié de l'enfant, de sa famille et des partenaires, veille à la mise en œuvre des axes du PPA et à leur évaluation.

Il instaure avec le jeune une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à son épanouissement. Pour cela, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par l'ensemble de l'équipe et par un chef de service référent.

La fiche fonction des missions spécifiques du référent a été formalisée lors des groupes de travail relatifs à la question de la coordination.



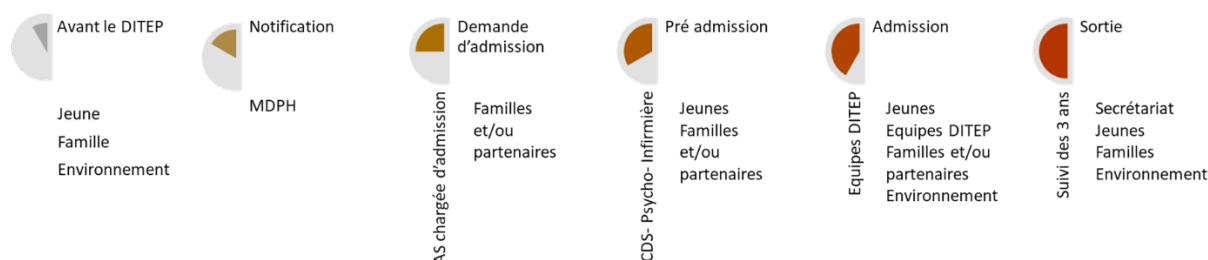
B.1.5.2. La coordination des parcours

Une réflexion institutionnelle a été menée autour de la notion de parcours de vie d'un jeune et les éléments suivants ont été posés :

- ➔ Le parcours sous-tend une multiplicité d'acteurs :
 - ♦ Les partenaires directs : Familles (attentes et besoins) Écoles – Réseau associatif – Entreprises (apprentissage / formations)
 - ♦ Les partenaires institutionnels : ASE – MDA – ARS – ESMS
 - ♦ Les partenaires de droit commun
 - ♦ Les professionnels DITEP, du sanitaire et autres ESMS
- ➔ Comment coordonner tous les intervenants qui gravitent autour de l'accompagnement de l'enfant dans son milieu de vie ? Quelle articulation ? pour penser l'enfant dans son milieu de vie en intégrant le médico-social si besoin, en le laissant au maximum dans son lieu de vie.

- Le parcours institutionnel, pour sa part est défini comme étape du parcours global :
 - ♦ Il démarre lors du RDV de préadmission et se termine à la fin de prise en charge.
 - ♦ Il prend en compte l'Histoire du jeune et son vécu.
 - ♦ Il retrace toutes les actions de son accompagnement, l'ensemble des évènements qui jalonnent cet espace /temps et l'ensemble des acteurs qui y contribuent.
 - ♦ Il est l'itinéraire entre la notification d'admission et sa fin.
 - ♦ C'est un parcours non linéaire, ponctué d'étapes et de moyens mobilisés.

Schéma du parcours au DITEP :



Ainsi, la mise en place d'une véritable coordination de parcours au sein de l'établissement doit engager des modifications organisationnelles importantes pour donner davantage de cohérence au parcours, et ne pas risquer des ruptures et un décalage dans la perception inclusive de l'accompagnement, renforcée par le décret du 5 juillet 2024.

C'est la raison pour laquelle la mise en place opérationnelle fait l'objet **d'une fiche action** de ce projet d'établissement. (cf fiche action n°01)

B.1.5.3. Les autres formes de coordination

❖ La coordination des soins

La santé est une des composantes du Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant ou du jeune. Aussi, le projet thérapeutique et de soins est élaboré et mis en œuvre en tenant compte des composantes pédagogiques, éducatives, sanitaires et sociales de son projet.

Chaque enfant ou adolescent doit pouvoir recevoir, en lien avec ses besoins, les prestations conjuguées de l'équipe soignante du DITEP et des praticiens extérieurs. La pluralité des accompagnements : rééducations, bilans somatiques et pédopsychiatriques, prise d'un traitement, consultations spécialisées, ... nécessite une organisation et une coordination rigoureuse.

La mission de coordination de soins a pour but de rechercher sur le territoire de proximité des professionnels du soin : médecins spécialistes, rééducateurs, susceptibles de répondre aux besoins identifiés chez les enfants et jeunes accompagnés. Dans ce cadre, les compétences techniques de l'équipe thérapeutique permettent d'aborder les situations des jeunes sur le versant de la santé mentale selon une approche clinique. La qualité de cette collaboration avec les médecins extérieurs et les professionnels du soin est centrale car elle permet d'appréhender les situations dans leur globalité et leur complexité au regard des troubles présentés par les jeunes dans leur dimension clinique et psychopathologique.

Activer et entretenir le partenariat constitue un volet important de l'accompagnement thérapeutique : la qualité de ce maillage va soutenir les jeunes accueillis, ainsi que leurs familles, dans leur spécificité et leur propre dynamique.

❖ La coordination pédagogique

L'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'un parcours partagé fait émerger de nouveaux besoins.

La coordination pédagogique de l'unité d'enseignement du DITEP est assurée par une enseignante qui organise et anime, les actions de l'unité d'enseignement, en collaboration avec les professionnels du DITEP.

À ce titre, elle :

- Organise le service hebdomadaire des enseignants de l'unité d'enseignement ;
- Supervise l'organisation des groupes d'élèves ;
- Coordonne les interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves ;
- Coopère avec les enseignants référents des élèves de l'unité d'enseignement (interne, externe et en scolarité partagée), et favorise au mieux le déroulement de leur parcours de formation.

La coordonnatrice pédagogique pilote le projet des Unités d'Enseignement Externalisés, veille à leur bonne organisation et garantit la cohérence des interventions pédagogiques et éducatives (individuelles et collectives) réalisées sur le temps de scolarisation des élèves.

❖ La coordination des ateliers techniques

La mission de coordination des ateliers techniques, en lien avec le chef de service et les équipes techniques, éducatives, pédagogiques et thérapeutiques est d'adapter les interventions aux besoins repérés.

À ce titre, il s'agit de

- Faire le lien entre le chef de service et les éducateurs techniques spécialisés /moniteurs d'atelier,
- Co construire et mener à bien des projets avec les éducateurs techniques spécialisés / moniteurs d'atelier et favoriser la communication au sein de l'équipe technique.
- Participer à la planification des ateliers techniques,
- Entretenir la complémentarité avec les équipes éducatives et thérapeutiques,
- Travailler avec les enseignants et le coordonnateur pédagogique afin de fluidifier les liens entre le pédagogique et le technique (rapports de stages, passages de diplômes, orientations...),
- Travailler en lien avec la chargée d'insertion afin de fluidifier la transmission des informations et apporter un point de vue technique sur les terrains de stage. Il participe ainsi au développement des partenariats pour favoriser l'inclusion socio-professionnelle,

B.1.6 Une dynamique de bientraitance et de prévention des risques de maltraitance

La définition de l'HAS est la suivante : « La bientraitance est une culture inspirant les pratiques professionnelles, individuelles et collectives, ayant pour fondement la nécessité de promouvoir le bien-être de la personne, en gardant à l'esprit le risque de maltraitance ».

La démarche de bientraitance, au-delà du DITEP, est inhérente aux valeurs de l'association. Au quotidien, c'est une démarche qui fait partie des fondements de l'accompagnement du jeune dans l'intention positive de rechercher son **bien-être et son épanouissement**.

Au sein du DITEP, la bientraitance se décline au travers d'actions ou de principes bien spécifiques :

Pour les jeunes :

- Les conditions d'accueil dès l'admission (livret d'accueil, charte des droits et des libertés de la personne accueillie),
- La reconnaissance et la considération du jeune accompagné et de sa famille dans leurs droits et en favorisant leur pouvoir d'agir (autodétermination),
- La valorisation de l'expression des jeunes et de leurs familles dans des instances formelles, le CVS, les réunions jeunes organisées par les équipes, l'atelier parents et de projets réservés aux familles,
- la co-construction du Projet Personnalisé d'Accompagnement

Pour les professionnels :

- Les évaluations et les ajustements des postures individuelles et d'équipe, à travers notamment les entretiens professionnels annuels,
- L'appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles,

- Les formations,
- La veille professionnelle,
- L'Analyse des Pratiques Professionnelles,
- Les outils supports : Informations générales sur la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance, Commission Éthique et Bientraitance, fiche de signalement, fiches d'événements indésirables, répertoire des plaintes des usagers,
- La participation des professionnels à la démarche qualité.

Au sein du DITEP, un groupe de travail est en place autour de la prévention de la maltraitance.

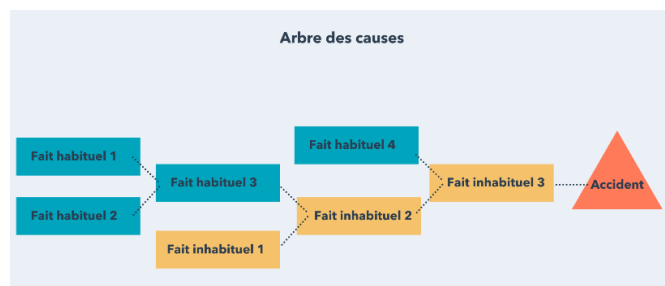
Pour engager cette démarche et initier les débats, l'établissement se base sur le rapport du CREAM-LR portant sur les bonnes pratiques en matière de prévention et de réponses aux expressions de violence en ITEP (Décembre 2013), ainsi que sur les RBPP ANESM « Les comportements problèmes, prévention et réponse ».

Il est repéré, au sein du DITEP, des manifestations de violence plus marquées sur des temps bien spécifiques. Les temps qui sont les plus sensibles sont :

- Les temps interstitiels (c'est-à-dire les périodes de flottement entre deux activités) génèrent souvent de l'anxiété, de l'incertitude chez les jeunes,
- Les temps symboliques concernent des périodes pouvant avoir une valeur affective parfois sensibles selon les profils des enfants : les retours de week-end ou vacances, les fêtes de Noël, date anniversaire,
- Les temps physiologiques tels que les couchers, ou les repas peuvent s'avérer être complexes car ils croisent une dimension collective et individuelle.

L'établissement met tout en œuvre pour éviter la reproduction d'événements indésirables via la mise en place d'un comité de pilotage qui se réunit une fois par trimestre pour analyser ces événements, en utilisant un « arbre des causes » et évaluer les effets des réponses apportées.

Des plans d'actions en sont dégagés et impliquent l'ensemble des salariés dans la mise en œuvre. (Annexe 2)



B.1.7 Des modalités d'organisation de travail au service de la qualité d'accompagnement

B.1.7.1. Développer un environnement capacitant

Le fonctionnement en dispositif ITEP permet d'atteindre l'objectif d'inclusion sociétal, au-delà de l'accompagnement des jeunes eux-mêmes, à travers l'élargissement de ses actions, auprès de leur environnement.

Cette conception vient poser autrement la question de l'institution qui doit désormais agir afin de créer les conditions favorables à l'émergence d'un "environnement capacitant" tel que le décrit Pierre Falzon (2005) : « [...] un environnement qui permet aux personnes de développer de nouvelles compétences et connaissances, d'élargir leurs possibilités d'action, leur degré de contrôle sur leur tâche et sur la manière dont ils la réalisent, c'est-à-dire leur autonomie ».

Il s'agit de favoriser un environnement qui garantit les capacités de chacun. Dès lors, les institutions sociales et médico-sociales sont appelées à exercer leurs missions de soin et d'accompagnement, en « **écosystème** » sur le territoire et dans la cité.

Le DITEP Le Mont Lozère s'applique ainsi à déployer ses actions sur le territoire :

- en développant ses partenariats autour des projets des jeunes et de leurs besoins spécifiques
- en garantissant les soutiens auprès des acteurs de l'Education Nationale
- en construisant la Fonction Appui Ressources
- en favorisant les échanges et les partages d'expériences avec les autres établissements Médico-Sociaux
- en mettant en place des temps de réflexion collective avec les équipes et des formations communes
- en construisant des projets nouveaux et d'ouverture avec les autres associations (référence aux appels à projets)

B.1.7.2. Dynamiser les compétences : la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des parcours professionnels (GEPP)

La GEPP est fondée sur l'analyse des besoins d'adaptation de l'emploi au regard de l'évolution des publics accueillis et des spécificités du projet de service : entretiens professionnels, réunions, évaluation de la démarche qualité sont donc mis en place.

Elle est essentielle pour l'adaptation permanente des compétences de chacun et une prévention de l'usure et du désengagement. C'est un des supports du Plan de Développement des Compétences et du Développement Professionnel Continu (DPC) pour les professionnels régis par le Code de la Santé.

B.1.7.3. Organisation et formation

Le DITEP Le Mont Lozère s'attache à garantir le développement des compétences des professionnels intervenant auprès des enfants et jeunes accompagnés. L'établissement est dans ce cadre reconnu comme site qualifiant par l'Institut Régional du Travail Social (IRTS).

Cinq grands volets structurent la démarche :

- ❖ **L'organisation du travail et la rotation des professionnels sur les groupes** : la finalité est de favoriser une dynamique institutionnelle, professionnelle et personnelle.
- ❖ **La dynamique de formation des professionnels**, dès leur prise de poste et tout au long de leur parcours professionnel au sein de l'établissement pour répondre aux besoins individuels et collectifs.
- ❖ Le développement et la consolidation d'une culture commune par des formations à destination du collectif de professionnels, tous pôles confondus – ces formations communes favorisent les échanges au service de la cohérence d'intervention.
- ❖ **La mise en place de « tutorats »** pour favoriser la mutualisation des savoir-faire et des savoirs ainsi que leur transmission :
 - La formation « tuteur référent » permet au salarié volontaire, de renforcer sa capacité à suivre et coordonner l'action des différents intervenants, tout au long du parcours d'un stagiaire ou d'apprenti, d'acquérir les outils et méthodes appropriés (pédagogie adaptée, progression des apprentissages, aide à la transmission des savoir-faire...).
 - L'accompagnement individuel par un tuteur est une réponse pour aider l'apprenti à renforcer ses compétences, au plus près des besoins de terrain, et à s'intégrer dans la structure. Pour maximiser l'impact de ses interventions, le tuteur doit expliciter les éléments clés des situations de travail à maîtriser, bien communiquer et savoir former.
- ❖ **L'organisation de réunions thématiques** animées en interne ou par des intervenants extérieurs.

Par ailleurs, la mise à jour du Document Unique des Risques Professionnels est travaillée avec les Instances Représentatives du Personnel dès que nécessaire ; elle est l'occasion de réflexions partagées, de mises à jour documentaire (procédures) et de montées en compétences collectives.



Chapitre 2 – Les jeunes accueillis et leurs besoins

Au regard du décret n° 2005-11, « les jeunes accueillis sont des enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ceux-ci se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé au moyen d'une intervention interdisciplinaire. »

Le DITEP est un partenaire pertinent du parcours du jeune présentant des difficultés psychologiques dont les besoins nécessitent un accompagnement élargi, pour prévenir une possible désocialisation.

Dans ce cadre, le travail partagé autant avec les parents et l'entourage qu'avec le réseau partenarial, favorise un parcours jalonné de réussites et vise un épanouissement personnel.

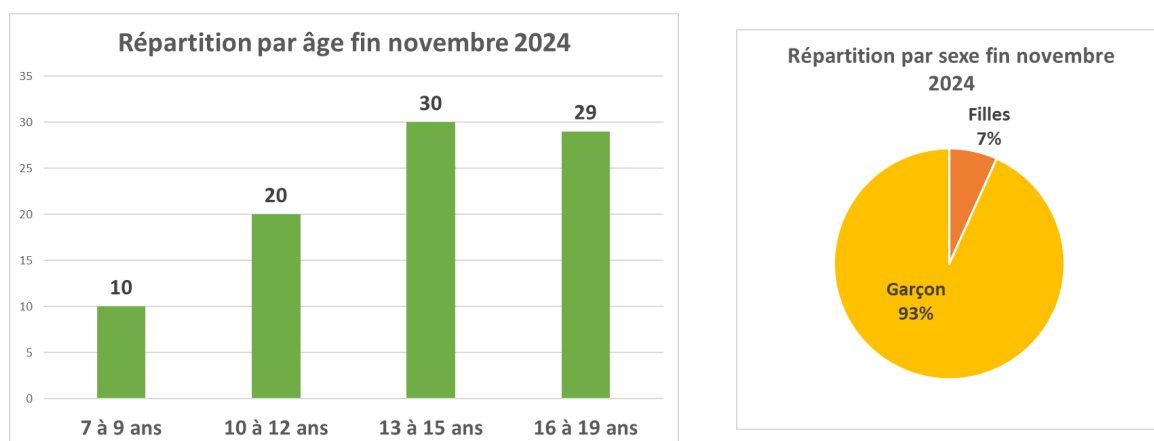
Libérer la parole des parents et représentants légaux et faire en sorte qu'elle s'élabore permet de soutenir les compétences parentales. Cela renforce leurs capacités éducatives et apaise si besoin les relations intra familiales.

Cette co-construction restaure un positionnement parental souvent fragilisé en raison des enjeux que génèrent la situation de handicap.

B.2.1 Présentation des jeunes accompagnés du DITEP Le Mont Lozère

B.2.1.1 Profils

A fin novembre 2024, 89 enfants et adolescents sont accompagnés par les professionnels du DITEP Le Mont Lozère selon les caractéristiques suivantes :



La moyenne d'âge à fin novembre 2024 est légèrement supérieure 13 ans

La plus grande proportion de garçons accompagnés (93%) correspond à la moyenne nationale et cette différence peut s'expliquer en partie par le fait d'une expression moins appuyée des troubles chez les filles qui sont alors moins orientées vers des établissements spécialisés.

L'analyse de l'évolution de la population de l'établissement permet de constater que :

- ➔ L'admission est de plus en plus précoce avec la tranche d'âge autour de 11 ans de plus en plus représentée, ce qui conduit à des ajustements en termes d'accompagnement.
- ➔ Les durées de séjour au sein du DITEP Le Mont Lozère, de 4 ans et 7 mois vont au-delà de la moyenne nationale qui est de 3 ans et 3 mois (CNSA, 2022).
- ➔ 52% des jeunes accueillis au DITEP Le Mont Lozère relèvent à la fois du champ de la Protection de l'Enfance et de l'action médico-sociale ; ce qui met en évidence une double vulnérabilité du public.
- ➔ Les difficultés sociales et la précarité des familles des jeunes accompagnés (baisse du niveau du pouvoir d'achat notamment) viennent fragiliser la structure familiale du jeune.

B.2.1.2. Leur origine géographique

Les jeunes accueillis viennent majoritairement du territoire Biterrois et des environs (Rayon de 30 kilomètres).

De nouvelles zones sans solution pourraient être couvertes dans le futur par le développement de lieux d'accueil et annexes étendant ainsi le territoire d'intervention actuel du DITEP.



B.2.2 La description de leurs troubles et de leurs effets

Si les jeunes accueillis, présentent des difficultés psychologiques associées à des troubles du comportement, ils ne caractérisent cependant pas un « public spécifique ». Les troubles du comportement recouvrent un large champ nosographique et la singularité de chacun engage le DITEP à accompagner l'enfant ou le jeune en fonction de sa situation, de ses ressources, de ses compétences, de ses fragilités et de ses besoins spécifiques. Par ailleurs, si les potentialités intellectuelles demeurent préservées, elles restent bien souvent hétérogènes.

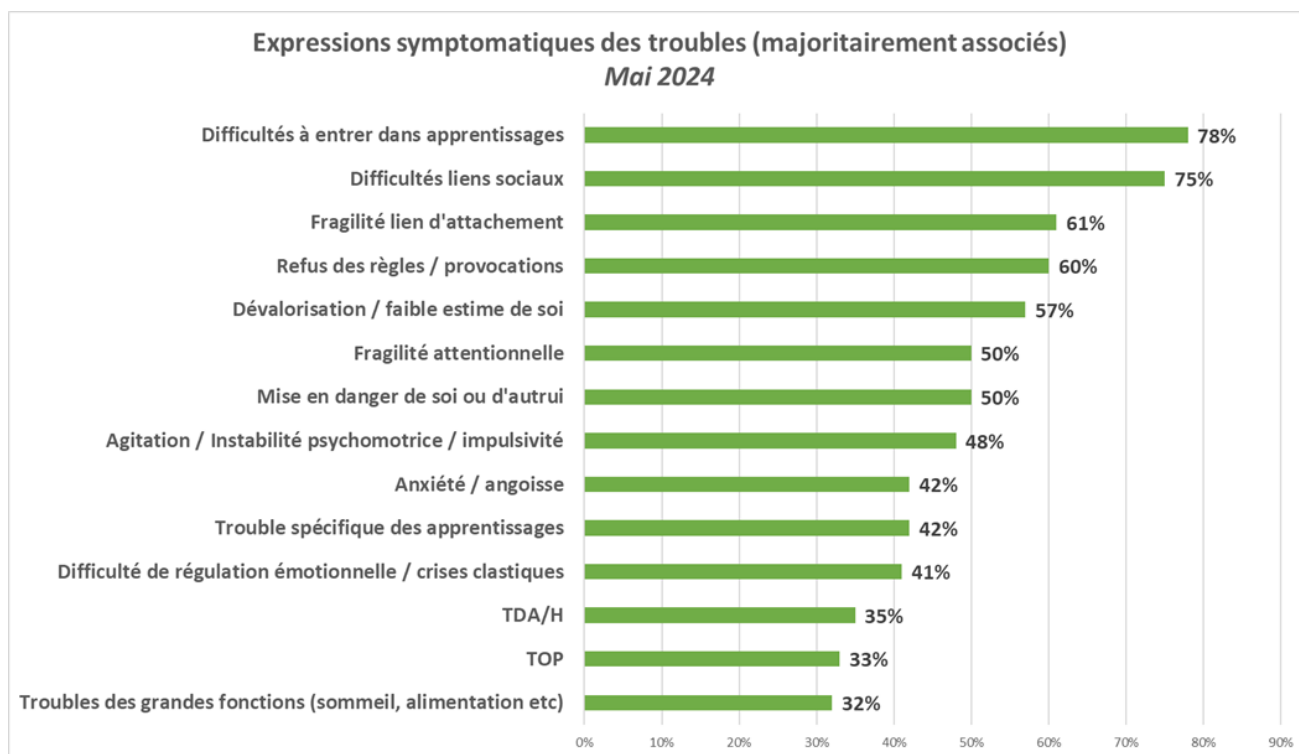
Il existe plusieurs origines aux difficultés des jeunes accueillis :

- ➔ Le défaut de contenance psychique limitant leur capacité à penser et à se penser.
- ➔ Le défaut du processus de séparation et individuation entraînant des angoisses massives de perte et d'abandon.
- ➔ De graves défaillances narcissiques entraînant un manque de sécurité interne avec une perte de l'estime de soi, des phases dépressives marquées par des passages à l'acte.

Au sein du DITEP Le Mont Lozère, la majorité des jeunes présentent des troubles associés (cf.diagramme 1), avec, au premier plan, des difficultés pour investir sereinement les apprentissages et les liens sociaux. La plupart d'entre eux souffrent d'un sentiment d'exclusion et d'échec qui peut, alors, les engager dans un processus de repli sur soi et de rejet.

Plus de la moitié d'entre eux, présentent un lien d'attachement fragilisé (carence, rupture ...). L'annonce du diagnostic et/ou de l'orientation peut constituer un moment susceptible de perturber la dynamique familiale et peut questionner l'acceptation de la situation de handicap.

Pour certains, des manifestations des troubles du type « refus des règles », « provocations » masquent très souvent une estime de soi entamée.



Des fragilités attentionnelles associées à de l'agitation psychomotrice, sans qu'un diagnostic de TDAH ait été nécessairement établi, apparaissent dans une large proportion. De la même façon, les retards de langage oral, graphomoteurs, ou encore des praxies...etc. ne s'inscrivent pas nécessairement dans le cadre d'un trouble spécifique des apprentissages diagnostiqué.

La question du dépistage précoce se pose à plusieurs niveaux. En effet, bien qu'une large majorité des troubles soient survenus avant et dès la maternelle, l'intensité des symptômes ne permet pas systématiquement à l'enfant de s'inscrire sereinement dans une démarche de bilan et de soin (consultation médicale, bilan orthophonique, psychologique...etc.).

Les difficultés multiples rencontrées par les familles, économiques, sociales, éducatives, géographiques, peuvent impacter sur ce parcours de soin de l'enfant. Certains auront pu consulter plusieurs soignants, en libéral ou non (pédopsychiatres, psychologues en CMP et Education Nationale, neuropédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens), alors que d'autres n'auront pas eu accès à de telles opportunités.

Cette problématique de l'accès au soin persiste y compris, après l'admission au DITEP renforcée par la pénurie de soignants du secteur médical. Une réflexion est en cours au sein de l'établissement afin d'engager une démarche d'accompagnement précoce. **(Cf fiche action 3)**

B.2.1.3. Des traitements nombreux

Une proportion importante des jeunes suit des traitements médicamenteux dont le méthylphénidate, les neuroleptiques, les antidépresseurs. La question des prescriptions, des renouvellements et du suivi est préoccupante, dans la mesure où, en raison de pénurie de pédopsychiatre, ce sont les médecins généralistes qui répondent à la continuité des traitements.

Nous constatons d'ailleurs une évolution croissante des jeunes sous traitements, bien avant leur entrée en DITEP. Cette situation reflète le constat du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA); « *la consommation de psychotropes a doublé en dix ans chez les enfants. Un enfant sur 20 serait désormais concerné* ».

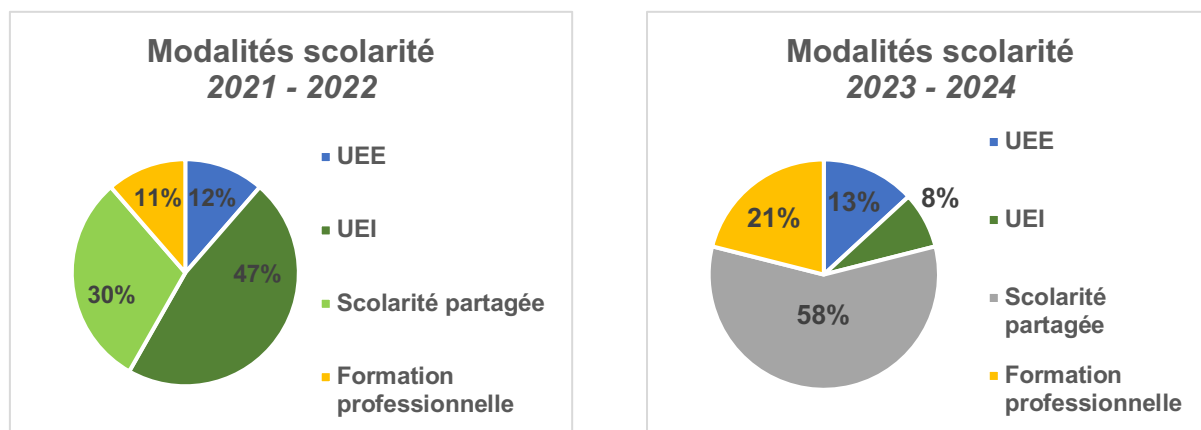
Conscient du risque que le contexte de pénurie médicale peut entraîner sur l'accompagnement des jeunes en DITEP, notamment des prescriptions inadaptées qui peuvent ralentir la progression de l'enfant sur le plan éducatif et pédagogique, une fiche action (n°4) est mise en place dans la volonté de trouver des solutions efficaces et pérennes.

B.2.3 Leur situation de scolarisation

Avant leur admission au DITEP Le Mont Lozère, les modalités de scolarisation des jeunes se déclinent de la façon suivante :

- ♦ 47% des enfants ont déjà bénéficié d'une Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) ou d'un Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESH).
- ♦ 33% d'entre eux ont bénéficié d'un suivi par un SESSAD.
- ♦ 18% d'entre eux ont été admis précédemment dans un autre DITEP.
- ♦ 2% a été scolarisé en SEGPA.

Comme le montre les diagrammes, les modalités d'accompagnement des jeunes évoluent positivement grâce aux actions d'accompagnement et de soutien



L'augmentation de l'inclusion scolaire au sein du DITEP Le Mont Lozère a notamment été rendue possible par le déploiement de la fonction ressource, avec par exemple l'accompagnement des professionnels du DITEP en classe mais aussi grâce à des actions de sensibilisation au handicap au sein des écoles.



B.2.4 Les besoins identifiés des jeunes accompagnés

B.2.4.1. Les besoins identifiés en matière de santé

Les jeunes accompagnés par le DITEP présentent des troubles du comportement le plus souvent en lien avec une souffrance psychique. Les besoins identifiés se déclinent en 3 axes principaux :



La compréhension des troubles et de leurs impacts

- ❖ C'est l'un des premiers besoins, exprimé ou implicite, tant pour l'enfant que pour ses parents ou son proche entourage (fratrie, famille élargie, amis, enseignants, encadrants de sport ou loisirs...).
- ❖ Ce besoin est en lien étroit avec celui d'être « rassuré » et de l'estime de soi si les jeunes sont très en demande d'accompagnement, ils ne savent pas toujours « pourquoi ». Ils en connaissent souvent la raison – les difficultés scolaires généralement, sociales souvent, familiales parfois.
- ❖ Ils sont parfois dans une mauvaise évaluation de leurs capacités (surestimation ou sous-estimation).



Le soutien à la communication

- ❖ Le déficit dans la sphère de la communication est important.
- ❖ Il faut apprendre à l'enfant à communiquer pour faciliter et soutenir ses compétences relationnelles.



Les suivis et les traitements

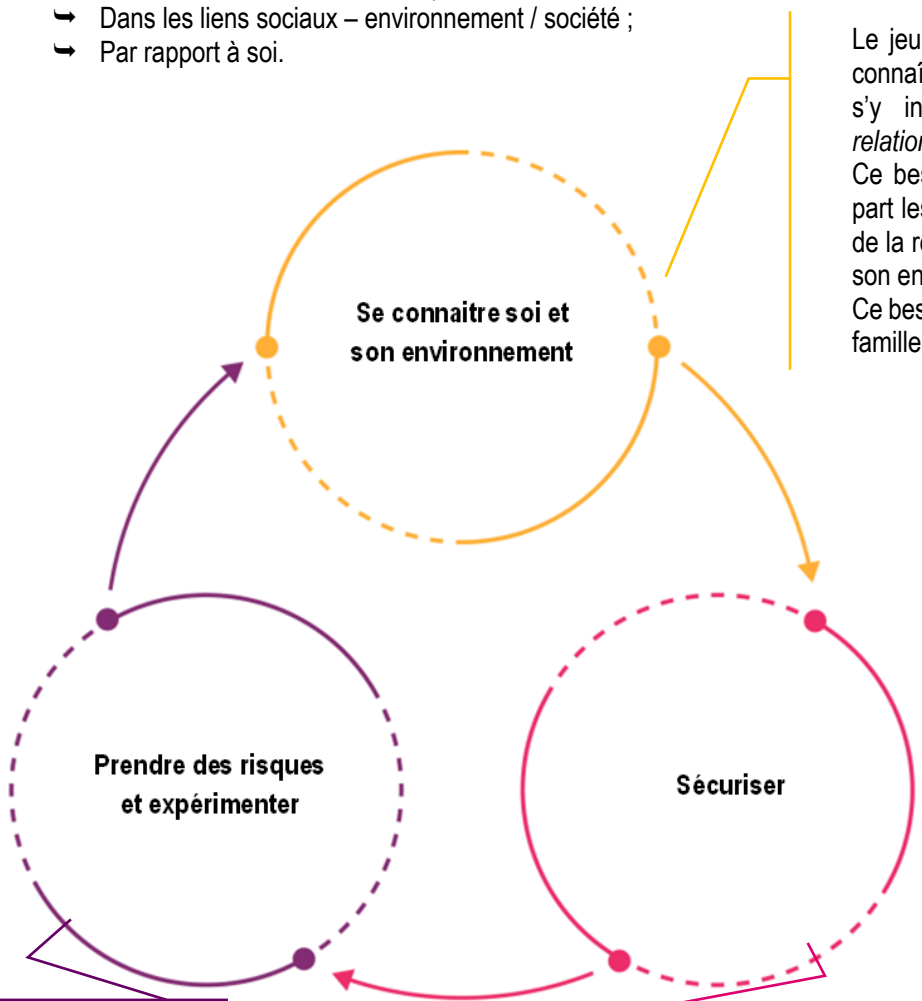
- ❖ Les enfants accueillis ont besoin de suivi psychologique et/ou pédopsychiatrique, et ont souvent des traitements en cours ; la surveillance médicale – relative aux traitements, et plus généralement de la santé (psychique et physique) est l'une des missions de l'établissement.
- ❖ Le DITEP intervient dans le champ de la prévention pour permettre au jeune d'être « en santé » globale ; il répond ainsi aux besoins pour entretenir et prendre soin de sa santé.
- ❖ Cette approche est particulièrement importante dans le travail engagé autour de la quotidienneté portée par les équipes éducatives et le pôle thérapeutique (appui et suivis individuel, ateliers de prévention et d'éducation à la santé).

B.2.4.2. Les besoins identifiés en matière d'autonomie

Les missions du DITEP Le Mont Lozère visent l'accès à l'autonomie sociale, en proposant des actions visant à développer la personnalité et l'insertion sociale. Dans ce cadre, l'accompagnement à la construction identitaire de l'enfant est un pilier de l'intervention de chacun des professionnels.

Cette construction doit s'élaborer :

- Au sein de la famille – en termes de relations à ses parents, à sa fratrie, aux membres de la famille élargie ;
- Dans les lieux de socialisation (établissement scolaire, clubs, activités sportives, culturelles...) ;
- Dans les liens sociaux – environnement / société ;
- Par rapport à soi.



Le jeune a besoin de se connaître et de connaître son environnement, pour pouvoir s'y inscrire pleinement, et *entrer en relations et en interactions avec autrui*. Ce besoin est pluriel car il sollicite d'une part les capacités de l'enfant à être acteur de la relation, d'autre part les capacités de son entourage à en être également acteur. Ce besoin est en fait celui de l'enfant, de sa famille et de son entourage.

L'entrée en relation et en interactions nécessite également de « oser des risques » mesurés, en **expérimentant** des situations, des méthodes, des actions.

L'accompagnement de l'enfant est important pour permettre la mise en place de cadre(s) sécurisant(s) dans le quotidien de vie (groupes éducatifs, internat, voire domicile), dans sa scolarité – dans la relation aux enseignants et aux camarades.

L'accompagnement doit également permettre à l'enfant d'appréhender les habiletés sociales « attendues », pour pouvoir les apprendre, les mobiliser et les utiliser tout au long de sa vie. Il doit être vecteur des espaces collectifs, fortement insécurisant pour les jeunes accueillis.

Cette autonomie est abordée sur différents volets :

- ♦ La vie quotidienne, la mobilité et les déplacements, les soins et l'hygiène... ;
- ♦ L'apprentissage et la scolarité ;
- ♦ La « pensée » et la communication, pour développer les capacités à exprimer ses besoins, ses ressentis, ses émotions.

B.2.4.3. Les besoins identifiés en matière de participation sociale

Le jeune est soutenu dans son épanouissement, pour l'aider à accéder à une vie sociale et à une vie citoyenne.

Les besoins repérés, au niveau psychoaffectif, se déclinent en termes d'identité, d'épanouissement, d'estime de soi, de développement cognitif.

- ❖ Le jeune doit apprendre à comprendre son environnement, ses droits et ses devoirs en tant que citoyen.
- ❖ Il a besoin de la reconnaissance de ses compétences, acquises ou à acquérir.
- ❖ La reconnaissance des compétences est fortement liée aux besoins en lien avec la vie scolaire et étudiante. Dans l'inclusion scolaire, les besoins sont multiples : adaptation de la scolarité, soutien dans les apprentissages (reformulation, anticipation, remédiation), médiation, sensibilisation des enseignants et des camarades de classe.

La réussite scolaire reste, pour les parents, pour le jeune, comme pour la société, un indicateur de la réussite de vie et d'insertion sociale ; l'obtention d'un diplôme est une attente forte pour tous. Le DITEP est toutefois vigilant à proposer un accompagnement au bénéfice premier de l'épanouissement du jeune, et non uniquement en réponse à des « exigences normatives ».

- ❖ La participation sociale induit la compréhension des rôles sociaux, et fait émerger des besoins en lien avec la vie familiale et affective.

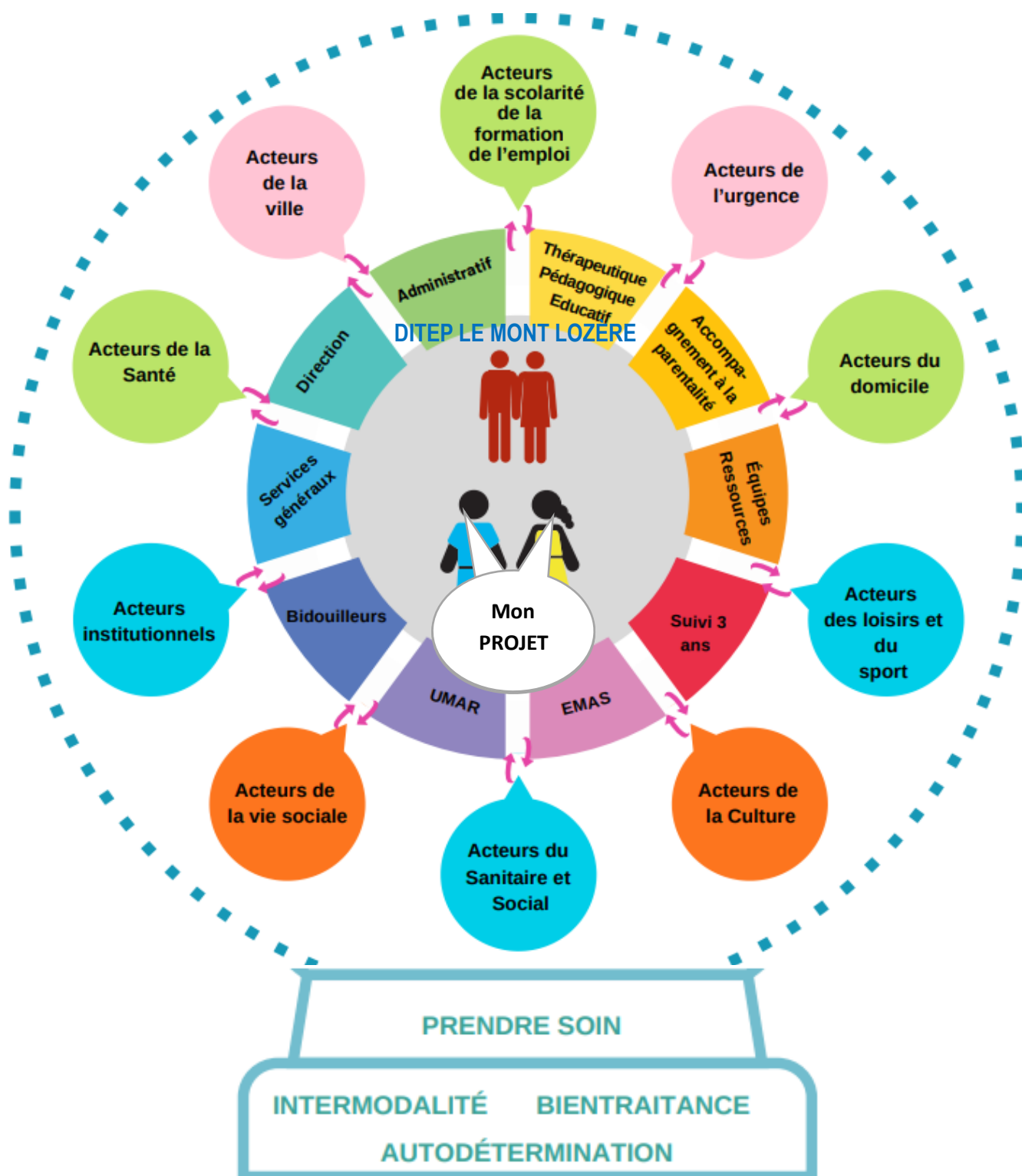
- Pour le jeune, la construction des liens avec ses parents et sa famille est un enjeu dès le très jeune âge. Par la communication et les interrelations, il va construire son identité et devenir un être à part entière.
- Les parents et la famille peuvent avoir besoin d'appui dans cette construction de liens, pour comprendre les compétences et les attentes de l'enfant, pour ajuster leur posture parentale et leurs pratiques, ou pour être rassurés dans leur fonction de parents.

	Les besoins des jeunes	Les besoins des parents
De 6 à 12 ans	❖ Comprendre son handicap ❖ Créer un rapport de confiance et de valorisation de sa propre parole. ❖ Utiliser la relation pour lui permettre de s'ouvrir aux autres. ❖ Investir les espaces de socialisation / de scolarisation. ❖ Développer des stratégies pour être en communication. ❖ Développer les capacités d'apprentissage – écriture, lecture, concentration... ❖ Découvrir – le monde, les activités... ❖ Être comme les autres, ne pas être singularisé.	❖ L'intégration scolaire / scolarité assurée et continue. ❖ La réussite scolaire. ❖ Une aide aux apprentissages. ❖ La socialisation (activités et relations hors de l'école). ❖ Une « normalisation ». ❖ La compréhension du handicap ❖ Un soutien dans la qualité des relations intra-familiales.
Préadolescence et adolescence	❖ Revisiter le handicap et ses impacts / comprendre son handicap ❖ Affirmation de soi – individuation (dans une période particulière) ❖ Être accompagné sans être stigmatisé par son environnement. ❖ Ne pas entraver la relation vers les autres par un accompagnement qui différencie et qui empiète sur la vie sociale. ❖ Obtenir un diplôme. ❖ Être soutenu dans l'élaboration de son projet professionnel, de vie, d'adulte. ❖ Passer du projet de ses parents à son propre projet. ❖ Connaître et comprendre le droit commun et y accéder.	❖ Un soutien face aux questionnements dus aux troubles du comportement/ dus à l'adolescence. ❖ Un soutien dans ses difficultés d'appartenance à un groupe, d'appréhension du collectif. ❖ Un conseil sur les choix d'orientation ou de professionnalisation. ❖ Une aide dans l'élaboration du projet d'avenir. ❖ Un appui pour aborder la fin adolescence / la vie de jeune adulte. ❖ Une autonomie financière future. ❖ Des relais à la fin de la prise en charge par le DITEP.

Chapitre 3 – Le DITEP Le Mont Lozère comme fonction appui-ressources

Le décret du 5 juillet 2024 relatif aux modalités de fonctionnement en dispositif intégré des établissements et services médico-sociaux valorise et intègre la **fonction appui-ressources** auprès de la communauté éducative mais aussi des acteurs de droit commun ; ce qui implique l'ensemble des partenaires (Ministère du travail, de la santé et des solidarités, 2024).

Le DITEP devient alors un support, aussi bien en interne qu'en externe pour venir apporter ses expertises et soutenir l'accompagnement. C'est en ce sens que le DITEP Le Mont Lozère développe la fonction appui-ressources en plaçant le jeune de manière centrale :



B.3.1 La dimension partenariale du DITEP LE MONT LOZERE

Le DITEP Le Mont Lozère intervient sur un large territoire. Son action s'inscrit dans le cadre d'interventions multi-partenariales, tant au niveau institutionnel qu'opérationnel.

Le travail en réseau permet une évaluation concertée et partagée des besoins du jeune en co-construction avec ses parents, une meilleure coordination entre les différents acteurs engagés dans l'accompagnement du jeune et une meilleure compréhension des rôles et des missions de chacun.

Cette dynamique est fondamentale pour déployer la démarche « Réponse Accompagnée Pour Tous » RAPT dans laquelle l'établissement doit être un acteur engagé.

Les collaborations sont le fruit d'un travail avec l'environnement sur différents niveaux de lien et de collaboration :

❖ **Le réseau** est constitué d'un ensemble d'acteurs (personnes, établissements, dispositifs, associations ...) avec qui des liens sont forgés au niveau institutionnel, au niveau opérationnel et au niveau individuel – *la relation interpersonnelle pouvant être facilitatrice dans certaines situations complexes ou d'urgence*.

Le réseau est ainsi mobilisable dès lors que les liens sont entretenus. Un temps institutionnel (réunion conviant les cadres et les professionnels) est dédié à la rencontre des acteurs du réseau, en préparation de projets notamment.

❖ **Les partenaires** sont des acteurs avec lesquels des collaborations sont mises en place sur la base d'un projet commun, d'objectifs de travail définis et de valeurs partagées. Cela peut se traduire dans un document écrit (**convention** notamment), et permettant un engagement structuré des acteurs en présence.

Nota : Un listing des différents partenaires et acteurs du réseau est disponible au sein de l'établissement et mobilisables par l'ensemble des professionnels dans le « logiciel métier » (Ogirys) dans le dossier « Annuaire Partenaires ».

❖ **Les partenaires de l'accompagnement de l'enfant** qui interviennent dans le cadre du projet personnalisé d'accompagnement de l'enfant (PPA) peuvent appartenir aux deux niveaux précédents (partenaires conventionnés ou réseau). L'échange d'informations nécessaires à l'accompagnement – la question du partage d'informations dans le respect du respect du texte réglementaire européen Règlement Général de Protection des Données (RGPD) ; notamment à caractère secret, est essentielle. Le référent éducatif est un acteur central de la relation avec les différents partenaires de l'accompagnement.



Cartographie des réseaux et des partenaires du DITEP Le Mont Lozère



Un exemple de partenariat innovant et efficace : les BIDOUILLEURS

Depuis 12 ans, le réseau partenarial s'appuie sur un groupe de travail autour de l'insertion socio professionnelle des jeunes de 15 à 23 ans.

Les professionnels recherchent ensemble les possibilités pour éviter les sorties sèches et ruptures de parcours. Dans cette perspective, la force de ce réseau est avant tout l'intentionnalité de chacun, celle d'améliorer, d'optimiser l'insertion socioprofessionnelle.

La valeur centrale est d'être un réseau de professionnels « experts » facilitateurs de parcours, assistants de parcours de vie et agenceurs de solutions. À cet effet le réseau fonctionne :

- ♦ avec des réunions trimestrielles où sont invités tous les partenaires et dispositifs identifiés en insertion,
- ♦ en créant des outils, notamment le GPS en méthode FALC qui nourrit près de 180 fiches pratiques
- ♦ grâce à des partages d'informations,
- ♦ avec une veille juridique permanente,
- ♦ en mutualisant des compétences et moyens respectifs.

Les Bidouilleurs sont engagés collectivement à la mise en œuvre des objectifs prioritairement fixés par la loi 2002-2.

L'attention est avant tout portée à la parole des personnes, à leurs projets, et leur droit à être accompagnés dans leur réalisation. Les professionnels associés au sein des bidouilleurs apportent régulièrement la démonstration qu'un obstacle n'est, d'un certain point de vue, qu'une occasion stimulante pour réaffirmer la créativité et la capacité d'action de ce collectif.



B.3.2 L'Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation EMAS

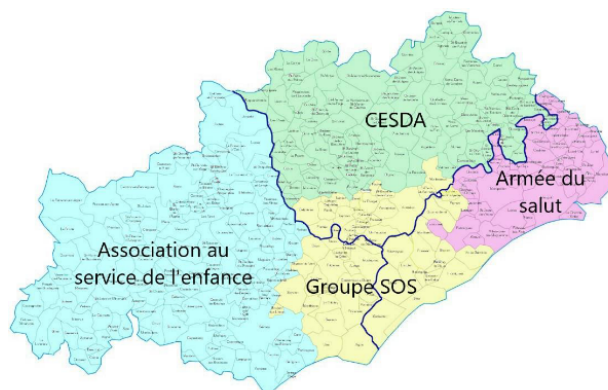
L'EMAS du DITEP Le Mont Lozère est rattachée à l'établissement depuis octobre 2021.

Elle a pour territoire d'intervention l'Ouest de l'Hérault.

La loi pour une école de la confiance du 26 juillet 2019 conduit au renforcement des mesures pour la scolarité inclusive des élèves en situation de handicap. A cet effet, elle approfondit les dispositions relatives à la coopération entre les acteurs et invite tout particulièrement les établissements et services médico-sociaux à mettre à disposition leur expertise au service de la communauté éducative. Dans ce cadre, l'État a été décidé de créer des Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation (EMAS) et d'assurer leur déploiement sur l'ensemble du territoire, afin d'accroître la mobilisation des ressources existantes sur un territoire au bénéfice des parcours de scolarisation des jeunes en situation de handicap.

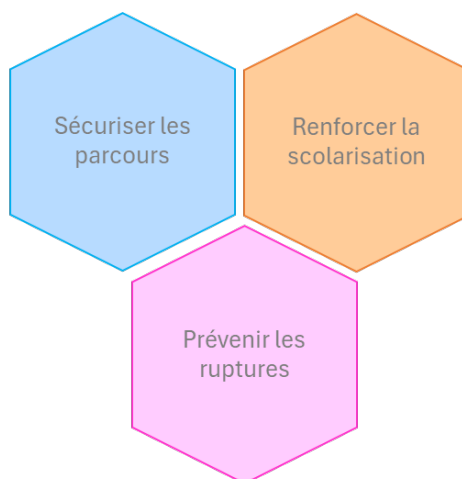
Quatre Équipes Mobiles d'Appui à la Scolarisation couvrent l'ensemble du département de l'Hérault.

L'EMAS du DITEP Le Mont Lozère a pour territoire d'intervention l'ouest de l'Hérault.



L'EMAS du DITEP du Mont Lozère s'inscrit dans une dynamique de collaboration et de co-construction avec les équipes pédagogiques ;

Les objectifs fixés sont :



Ses modalités d'interventions sont variées :

- ❖ Organisation d'actions de sensibilisation, collectives ou individuelles, dans l'établissement scolaire, à destination des enseignants ou des Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH). L'intention est d'apporter un éclairage ou renforcer les connaissances des professionnels au regard du Handicap et de ses conséquences.
- ❖ Conseil et soutien autour des situations difficiles.
 - Écoute des besoins et des difficultés de l'équipe,
 - Temps d'observations en classe,
 - Proposition de mise en place d'outils/ d'aménagements spécifiques et accompagnement possible pour la mise en place de ces outils. Evaluations régulières et réadaptation si nécessaire,
 - Rencontre avec les familles et les différents partenaires,
 - Proposition de pistes de réflexions pour étayer un discours auprès des familles ou des partenaires,
 - Participation aux équipes éducatives/ équipes de suivi de scolarisation.

B.3.3 L'Unité Mobile d'Appui à la Remobilisation UMAR

L'objectif de l'UMAR, créé en 2021, est d'éviter la suspension de l'accompagnement du jeune en difficulté et lui permettre un temps d'apaisement, avec une mise à distance du cadre institutionnel.

Cette remobilisation consiste en un accompagnement individuel du jeune qui doit favoriser une amorce de réflexion, une évaluation de la réalité et une possibilité de verbalisation des ressentis. Il s'agit de marquer un temps de pause avec le quotidien et la structure afin d'aider le jeune à mobiliser ses capacités et à mieux s'approprier son projet. L'accueil s'adresse aux jeunes dont la situation justifie une mise à distance temporaire mais également dans un but de remobilisation, de reconstruction, de lâcher prise.

Ainsi, en fonction de ses centres d'intérêts, de ses aptitudes, les actions de remobilisation sont adaptées et se font avec une recherche d'accord et d'adhésion du jeune et de sa famille.

L'UMAR intervient sur les 4 volets suivants :

L'intervention en situation de crise	Les actions de remobilisation	Les séjours de remobilisation	Les remplacements
• Il s'agit d'accompagner un enfant qui, du fait d'une difficulté passagère (détresse, souffrance) est dans de mauvaises dispositions pour s'inscrire dans une activité donnée. L'équipe tente de l'apaiser, de le réassurer, afin d'éviter la crise en intervenant comme un tiers dans l'accompagnement. • Si l'enfant n'est plus en capacité de rester sur son lieu d'activité (situation de crise), il sera alors pris en charge à l'extérieur du groupe. L'objectif poursuivi est alors de pouvoir permettre à l'enfant considéré de réintégrer, dès que possible, son groupe d'appartenance dans un climat d'apaisement.	• Des temps de remobilisation, peuvent venir ponctuer les journées des jeunes accueillis au DITEP. En fonction de leurs centres d'intérêts, de leurs aptitudes, des actions de remobilisation sont adaptées selon les propositions élaborées lors des réunions pluridisciplinaires. Ces actions sont encadrées par les professionnels de l'UMAR avec des professionnels du DITEP.	• La mise en place de séjours de remobilisation permet d'éviter la suspension de la prise en charge et constitue une alternative qui doit permettre un temps d'apaisement et une mise à distance du cadre institutionnel. Ces séjours offrent un accompagnement individuel qui favorise une amorce de réflexion, une évaluation de la réalité et une possibilité de verbalisation des ressentis. Il s'agit de marquer un temps de pause avec le quotidien et la structure afin d'aider le jeune à mobiliser ses capacités et à tenter de s'approprier son projet.	• Les intervenants de cette unité assurent des remplacements. Il s'agit de remplacements de collègues absents de manière inopinée et pour de courtes durées.

L'Unité Mobile d'Appui à la Remobilisation est implantée au cœur de l'établissement, les professionnels de cette unité ne sont pas rattachés à un groupe éducatif.

De par son positionnement, l'équipe a un regard « décentré » de l'action et une prise de recul plus aisée que les intervenants qui sont en prise directe au quotidien avec les jeunes.

B.3.4 Les accompagnements ressources

B.3.4.1 Soutien à la parentalité et entretien à visée de médiation

L'accompagnement d'un jeune n'est pas envisageable sans prendre en considération son histoire et celle de sa famille, de ses proches, qui constituent, quelles que soient les difficultés, son ancrage dans la vie⁵.

La dynamique de partenariat avec les médecins, psychologues, chefs de service et éducateurs spécialisés est ici essentielle, sans exclure les partenaires extérieurs, voire des équipes formées au travail systémique, quand la compréhension des enjeux autour de l'enfant peut devenir un des leviers de son accompagnement au DITEP.

❖ **Le soutien à la parentalité** est régulier ou ponctuel, en fonction de la demande des familles et des problématiques abordées (ex : travail autour de la mise en place d'un contrat éducatif au domicile, utilisation possible de la méthode BARKLEY à destination de parents d'enfants présentant un TDAH, construction et mise en place de pictogrammes pour certains jeunes enfants).

Ce soutien se réalise en présence ou non de l'éducateur. Avec des objectifs différents, il peut également être assuré par d'autres professionnels du DITEP. Lors de rencontres régulières, les professionnels réfléchissent avec les familles aux difficultés qu'elles rencontrent. Les expertises parentales et professionnelles se nourrissent les unes des autres au bénéfice d'un accompagnement global le plus adapté. Au gré des questionnements, l'objectif est d'une part, de soutenir les compétences parentales en les mettant en lumière et, d'autre part, d'élaborer une guidance dans le positionnement parental.

Ponctuellement, et en accord avec chaque famille, une rencontre au domicile associant l'éducateur peut avoir lieu. Elle peut permettre d'appréhender la réalité familiale, et d'engager une médiation.

❖ **Des entretiens à visée de médiation** peuvent être proposés en direction de la fratrie du jeune, et/ou de ses parents. Ces entretiens peuvent s'effectuer en présence de l'éducateur-référent en fonction des objectifs thérapeutiques et éducatifs poursuivis.

Deux fonctions essentielles se dégagent de ces accompagnements :

- ➔ Impliquer les parents dans le suivi de l'évolution de leur enfant,
- ➔ Élaborer ensemble au sujet de situations concrètes et si nécessaire, mettre en mots les craintes.

L'objectif est de produire un effet d'apaisement.

❖ Les ateliers parents/enfants



Un atelier parents/enfants est organisé au sein du DITEP. C'est un atelier où l'échange, le partage de compétences et les interactions entre les différents acteurs sont privilégiés. Il s'agit de créer un espace qui permet aux parents d'échanger entre eux car nous avons pu observer que les conseils qu'ils peuvent se donner sont parfois plus porteurs que les conseils des professionnels. Il ne s'agit pas de juger l'autre et de se mettre en position haute « celui qui sait et qui va apprendre à l'autre ».

L'atelier est un interstice entre le quotidien familial et celui du DITEP. C'est un espace où les familles et les éducateurs peuvent échanger, créer un lien différent de celui habituel. Il s'agit de jouer un rôle d'étayage humble et de développer les capacités d'empathie. Durant ces ateliers, les parents peuvent parfois découvrir une autre facette de leur enfant. Cela peut permettre de « modifier » une dynamique familiale où parents et enfants se trouvent en difficultés. La finalité

étant que le parent et ou l'enfant, puisse, à un moment faire seul.

D'autres projets autour de l'accompagnement à la parentalité sont lancés et sont en cours de développement. Ils viennent s'inscrire dans le déploiement de la fonction appui ressource qui sera menée sur les 5 prochaines années.

⁵ Les différents textes législatifs (Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 ; Circulaire interministérielle n°2007-194 du 14 mai 2007) soulignent la nécessité d'un partenariat et en déterminent les grandes lignes.

B.3.4.2. Des équipes ressources pour « aller vers »

En plus de l'action spécifique de l'EMAS, le DITEP intervient dans les écoles. C'est un « aller vers » l'ensemble de la communauté pédagogique.

- **La sensibilisation au handicap** : différents professionnels, aussi bien enseignants, qu'éducateurs ou chef de service mettent en place des temps de sensibilisation au handicap ; notamment dans les classes où sont scolarisés des jeunes du DITEP. Ces temps apparaissent sous différentes formes en fonction des âges et profils mais sont basés sur les échanges avec l'objectif de parler de la place de chacun dans la société, de l'acceptation de l'autre et de l'importance de vivre ensemble.
- **Les interventions dans les écoles** : 5 éducateurs spécialisés du DITEP viennent renforcer les équipes pédagogiques dans 2 collèges sur 3 matinées par semaine ; ce qui permet d'offrir un cadre rassurant pour les jeunes tout en apportant un savoir-faire aux enseignants souvent non formés à l'accueil des enfants en situation de handicap.

B.3.4.3. L'inclusion scolaire par le sport

Le sport est un vecteur social favorisant les échanges entre les personnes. Il véhicule de nombreuses valeurs, qui peuvent être transposées dans notre quotidien.



Le sport est ainsi un levier qui favorise l'inclusion des jeunes du DITEP à l'école.

L'éducation physique inclusive se nourrit de méthodes d'enseignement diversifiées et créatives qui rendent possibles la participation des enfants avec et sans handicap dont les prédispositions initiales sont très différentes.

Être acteur dans le cadre du cours d'EPS contribue grandement à l'acceptation et à la reconnaissance des enfants et des adolescents en situation de handicap – et cela se répercute en dehors de l'activité sportive.

L'inclusion est un processus individuel et social. La pratique et l'enseignement sportif sont adaptés, modifiés et développés en fonction des particularités personnelles, situationnelles et culturelles de chaque école.

Le partenariat (projet conventionné) existe maintenant depuis Septembre 2021 avec l'école élémentaire de Malbosc et depuis Novembre 2022 s'est développé avec l'école Pasteur Ecole située sur Béziers, à proximité de l'établissement.



Les séances sont animées par l'éducateur sportif, qui intervient avec l'ensemble des élèves de ces classes (CM1/CM2 / CM2 et ULIS).

B.3.4.4. Des référents culture et Activité Physique et Sportive (APS)

Pour les jeunes accueillis, favoriser l'accès à la culture et au sport est essentiel puisque la sensibilisation aux pratiques culturelles, artistiques et sportives privilégie la curiosité, la construction et l'épanouissement de l'enfant.

Les missions de référents culture et APS, mises en place depuis septembre 2024, viennent ainsi promouvoir l'ouverture culturelle et sportive, inscrire l'établissement dans les réseaux du territoire, favoriser l'accessibilité à différentes manifestations qui peuvent être partagées avec les proches, faciliter la mise en place de projets et assurer une veille sportive et culturelle ; partagée aussi bien aux jeunes, qu'à leurs familles et à l'ensemble des salariés.

PARTIE C – Les parcours des jeunes au sein du DITEP Le Mont Lozère

Le parcours institutionnel de tout jeune s'articule autour d'étapes bien définies.

Chapitre 1 – L'admission

C.1.1. Le processus d'admission

La demande d'admission au DITEP Le Mont Lozère est, sur le principe, le fruit d'un cheminement des parents et/ou des représentants légaux, et du jeune, à pouvoir s'inscrire dans un processus d'aide – la constitution d'un dossier auprès de la MDPH-MDA est une démarche volontaire, aboutissant à l'orientation de la CDAPH vers un dispositif adapté.

La demande d'admission est envoyée par la famille, via une notification dans le logiciel Via-Trajectoire et elle est étudiée dans le cadre d'une procédure interne formalisée.

C.1.2. L'évaluation des besoins

L'accueil du jeune au sein du DITEP est une étape essentielle, il est gage de la qualité de l'accompagnement qui sera mis en œuvre.

Une période d'observation interdisciplinaire est nécessaire afin de prendre en compte le jeune dans sa globalité (démarche holistique). A cet effet, des évaluations sont conduites par les différents professionnels en fonction de la situation du jeune :

- Les rencontres avec le jeune et la famille
- Les rencontres partenariales afin de recueillir leurs observations
- L'évaluation scolaire.
- L'évaluation socio-éducative
- Le recueil de l'anamnèse⁶ lors d'un entretien avec la psychologue
- Les bilans et évaluation(s) paramédicale(s)
- Et tout autres moyens permettant d'affiner l'évaluation du jeune accueilli.

❖ Les entretiens de préadmissions et recueil des éléments anamnestiques :

Des entretiens cliniques menés par la psychologue et l'infirmière sont effectués durant la phase de préadmission ; ils réunissent l'enfant et sa famille, ensemble puis séparément et permettent d'élaborer, avec eux, les premiers axes du Projet Personnalisé d'Accompagnement. Ces axes sont réévalués lors de la finalisation du PPA.

Les entretiens qui sont menés lors de cette première rencontre sont des temps privilégiés qui permettent non seulement de réaliser une anamnèse de l'enfant mais aussi de créer une première alliance avec le jeune et sa famille, de rechercher leur consentement éclairé en les aidant à formuler leurs attentes.

La famille et l'enfant reçoivent une information sur les possibilités de suivi psychologique pour l'enfant et d'accompagnement de la famille s'ils le souhaitent, tout autant que la participation du psychologue aux réunions qui ponctueront son parcours.

Lors d'un autre entretien, le Chef de service Éducatif, reçoit la famille et le jeune afin d'échanger autour de la situation familiale globale. Il présente également l'établissement et les prestations proposées. Ce temps d'échange permet de s'assurer du consentement de la famille pour une admission de l'enfant dans l'établissement.

C.1.3. La Contractualisation de l'accompagnement

L'accueil d'un jeune au sein du DITEP est contractualisé par la signature du **contrat de séjour** entre les représentants légaux, le jeune mineur et le DITEP ou seulement le jeune majeur et le DITEP. Ce document stipule les droits et les devoirs de chacune des parties. Il doit être signé dans les 15 jours suivant l'accueil.

⁶ Anamnèse : Ce terme désigne le processus qui permet au soignant de reconstituer l'historique du patient à l'aide de ses souvenirs et parfois, de ceux de son entourage.

Chapitre 2 – L'accompagnement

C.2.1. L'emploi du temps

La situation est présentée en équipe interdisciplinaire qui va construire un emploi du temps personnalisé en fonction des modalités d'accompagnement proposées (accueil de jour, internat, ambulatoire) :



C.2.2. La mise en œuvre de l'accompagnement

L'accompagnement doit apporter des réponses aux besoins du jeune, au regard de son projet. Il permet de favoriser son développement psychoaffectif et son épanouissement dans sa vie familiale, scolaire, sociale et culturelle.

L'accompagnement apporte également un soutien aux parents dans leur fonction parentale et dans le développement de leurs compétences auprès de leur enfant, et dans la définition du projet d'intégration sociale de leur enfant.

C.2.2.1 L'accompagnement thérapeutique

L'accompagnement thérapeutique a pour fonction de prendre en compte les problématiques des jeunes accueillis sur le plan clinique et d'apporter les réponses les plus appropriées, dans la singularité de chaque situation.

La notion de soin thérapeutique est au cœur du fonctionnement du DITEP et de son histoire. Associée au volet éducatif et pédagogique, elle a pour objectif d'apporter une réponse complémentaire essentielle à la particularité « d'être au monde » des enfants et adolescents orientés.

Prendre soin au DITEP c'est **proposer un accompagnement sûr, continu et bienveillant** qui prend en compte la souffrance du jeune accueilli en vue de **générer un apaisement**.

Cette démarche passe par la qualité de l'accueil et des rencontres successives, par la recherche d'une alliance intégrant l'objectivation partagée des besoins et attentes de chacun, et ce, afin de proposer des réponses individualisées et évolutives.

Prendre soin des jeunes au DITEP, c'est aussi **prendre soin de l'environnement du jeune** (familles, professionnels, partenaires) afin que cet environnement soit un lieu de sécurité, d'apaisement et d'épanouissement personnel pour les jeunes accueillis.

La dimension soignante favorise ainsi un mieux-être, une réassurance personnelle qui permet à chacun de se lancer dans la découverte et l'expression de son potentiel.

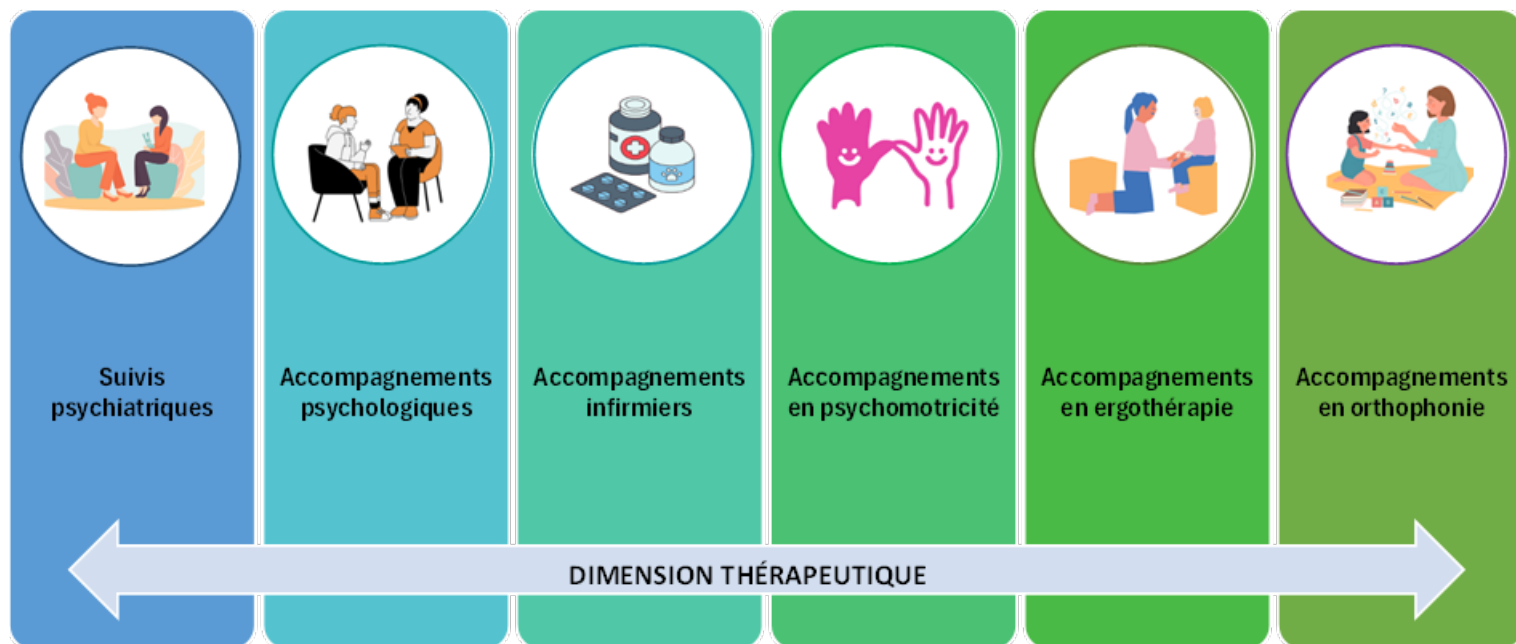
Dans le cadre des échanges avec les professionnels, l'équipe thérapeutique propose un éclairage clinique de la problématique de chaque jeune, en tenant compte de ses capacités évolutives, ainsi que de sa dynamique individuelle.

L'équipe thérapeutique vient soutenir la visée soignante du cadre institutionnel en favorisant l'émergence d'une **clinique commune**, aussi bien sur les espaces de réunion, que lors des temps interstitiels. Les différents professionnels peuvent alors être reçus en entretien par les psychologues ; ce qui permet d'éclaircir, de préciser certains points qui n'auraient pu être suffisamment approfondis en réunion interdisciplinaire. Animés par les psychologues, des temps de partage appelés « analyse clinique » sont proposés aux salariés par groupe de 10 personnes une fois toutes les deux semaines. C'est un temps d'écoute, et d'élaboration qui permet au salarié, souvent confronté à des situations complexes, d'enrichir ses représentations et de faire évoluer la relation d'accompagnement.

Accompagner les enfants, adolescents et jeunes adultes vers un travail d'élaboration psychique est un attendu fort du DITEP. Dès l'admission ceux-ci bénéficient de la nomination d'un psychologue référent. L'ensemble des professionnels accompagnent chacun d'eux à se saisir de ce dispositif de parole. En repérant le rapport au monde et en favorisant un travail transférentiel, l'objectif de l'accompagnement psychologique est de permettre un assouplissement des comportements défensifs. Cela participe des effets de pacification.

Les professionnels contribuent à favoriser le lien social par ce travail sur le symptôme en amenant vers le langage pour dépasser l'agir.

- L'accompagnement thérapeutique se décline au travers des fonctions **du psychiatre, des psychologues, de l'infirmière, de la psychomotricienne, de l'ergothérapeute et de l'orthophoniste.**



❖ **Les missions du psychiatre** : la mission principale est de « favoriser, dans un cadre sécurisant, l'épanouissement psycho-affectif des personnes accueillies », en étant le garant de la cohérence globale de la prise en charge thérapeutique. En tant que médecin, il :

- Prescrit les bilans et les rééducations et en cas de besoin et avec l'accord des parents les traitements psychotropes.
- Intervient sur des prises en charges individuelles de court terme lors de situations de crise ou de difficultés importantes pouvant relever par la suite d'une prise en charge pédopsychiatrique.
- Collabore avec l'infirmière sur les aspects somatiques et psychosomatiques.

❖ **Les missions des psychologues.** Une fois engagées, les rencontres avec la psychologue dont la confidentialité est assurée, s'organisent avec régularité. Les psychologues travaillent avec ce que chaque enfant, adolescent ou jeune adulte laisse émerger, donne à entendre et à voir. Dans l'emploi du temps des jeunes, ces rencontres sont considérées comme essentielles. Après évaluation, les psychologues peuvent également intervenir dans le quotidien des enfants, dans l'établissement, dans l'institution scolaire et auprès des familles durant des temps informels ou dans le cadre d'ateliers thérapeutiques afin d'engager un lien de confiance et de rencontrer le jeune dans des situations diverses.

Les psychologues du DITEP, en fonction des contextes et sollicitations, viennent en soutien des professionnels en interne et des partenaires extérieurs en échangeant sur certaines difficultés ou troubles dans le cadre de réunions partenariales ou d'échanges téléphoniques. Ce **travail clinique en indirect** est fondamental car il participe d'un maillage bienveillant qui crée un lien sécurisant dans l'environnement du jeune.



L'atelier Z'Empathes est un groupe thérapeutique axé sur les jeux de rôles et l'improvisation théâtrale. Il est mené en co-animation avec une psychologue et un à deux éducateurs spécialisés.

Au travers des mimes, de jeux de rôles, de mises en situation, d'improvisations autour de scènes de la vie quotidienne et de diverses thématiques (telles que la différence, le handicap, le harcèlement, le consentement, le racisme...), ces groupes thérapeutiques visent à favoriser une meilleure gestion émotionnelle, à développer les compétences et habiletés sociales, à permettre la résolution de conflits, soutenir l'empathie et l'entraide.

La mascotte « Z'Empathes » de l'atelier.

❖ **Les missions de l'infirmière** de l'établissement se déclinent sur les volets du « cure » (soins de santé) et du « care » (prendre soin et soin relationnel). Elle exerce son activité en relation avec l'ensemble des équipes et autres professionnels de santé ainsi qu'avec les équipes. Elle est garante de la procédure du circuit du médicament.

❖ **Les missions de la psychomotricienne** ont pour objet de déterminer les difficultés/ troubles présentés, par le biais d'un bilan psychomoteur, ou d'une observation de l'enfant si celui-ci risque d'être mis à mal par la situation de test. Par la suite, selon le besoin, un projet thérapeutique est élaboré, et un suivi peut être proposé. La psychomotricité est une approche globale de la personne. Elle considère que les fonctions motrices, cognitives et l'état psychique, affectif et relationnel sont en lien et ont des effets l'un sur l'autre. Elle est l'expression corporelle de notre vie psychique, affective, intellectuelle et relationnelle, tant dans son fonctionnement que dans sa structure.



Les suivis dans la salle de psychomotricité sont individuels ou en petit groupe. Des séances en salle Snoezelen sont proposées et également au plus près du lieu de vie du jeune (école, domicile).

❖ **Les missions de l'orthophoniste** consistent « à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ». L'orthophoniste réalise des bilans du langage oral (évaluation de l'expression orale et intelligibilité de la parole, compréhension orale), des bilans du langage écrit (prérequis, lecture, orthographe) et des bilans des fonctions logicomathématiques. Une rééducation orthophonique est établie selon les besoins, en concertation avec l'équipe thérapeutique et en partenariat avec la famille.

NOTA : les interventions d'orthophonie peuvent être organisées avec des praticiens extérieurs.

❖ **Les missions de l'ergothérapeute** visent à améliorer les compétences, les capacités et les fonctions qui forment la base du savoir-faire. Les difficultés psychologiques des personnes accueillies sont très souvent associées à des dysfonctionnements neuropsychologiques. Le rôle de l'ergothérapeute est ainsi de guider le jeune vers plus d'autonomie, notamment au niveau des manipulations, de la dextérité, des praxies, du graphisme... en vue d'une meilleure intégration dans son environnement social, scolaire et de loisirs.

NOTA : les interventions d'ergothérapie peuvent être organisées avec des praticiens extérieurs.

C.2.2.2 L'accompagnement éducatif

L'intervention éducative a pour objectif d'inviter chaque jeune à travailler sa subjectivité, ses représentations personnelles, son rapport au monde, aux autres et à lui-même, sa manière d'aborder les savoirs, les connaissances, grâce à une mise en situation d'expériences nouvelles pour lui.

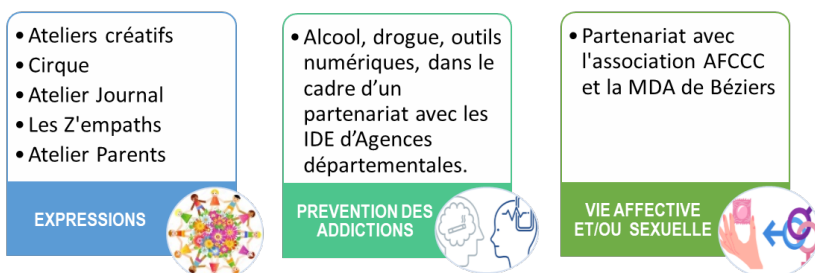
Durant son accompagnement le jeune trouvera un espace de vie, avec des possibilités d'expérimenter sur le modèle « essai - erreur ».

Dès l'admission du jeune, la fonction d'accueil éducatif est développée pour lui permettre de trouver sa place, son rythme par un accompagnement et une vigilance de proximité. L'institution devient un espace sécurisant où il peut expérimenter et un espace de liaison avec l'extérieur. Il s'agit d'aider le jeune à reprendre confiance en lui pour lui permettre de trouver ou retrouver une place sociale.

Les objectifs sont pluriels :

- Apaiser le jeune pour lui permettre de prendre confiance en lui afin qu'il trouve une sécurité interne suffisante et qu'il s'inscrive dans une capacité à être avec l'autre en l'amenant à retrouver un espace de socialisation.
- Rassurer dans une juste distance relationnelle ces jeunes en difficulté.
- Offrir des espaces repérés et à investir peu à peu :
 - Des espaces de paroles : l'écoute, la compréhension, la mise en mot – les réunions de jeunes comme le Conseil de Vie Social sont des espaces importants de l'accompagnement.
 - Un espace citoyen : le respect des droits des jeunes, le respect des droits des parents, le repérage des responsabilités citoyennes et des devoirs qui en découlent.
 - Un espace d'expérience et de création : la valorisation des compétences, la cohérence des actions, « le faire avec », « être avec », la réassurance, l'accueil, la bienveillance,
 - Un espace d'évolution : accompagner, donner du sens dans la mise en lien, soutenir et respecter le rythme de la personne accueillie.

Quelques thématiques
traitées en ateliers :



Les jeunes accueillis connaissent des difficultés à s'inscrire dans un collectif, quel qu'il soit. Pour autant, la dimension collective de l'accompagnement est un véritable levier pour :

- Construire des repères indispensables à l'insertion sociale, et à l'inscription dans un principe de réalité ;
- Inscrire les jeunes dans un mouvement (dynamique de projet et d'action) et une mobilité (qu'elle soit géographique ou comportementale) ;
- Expérimenter le respect de règles communes et développer la capacité à les utiliser et les ajuster à ses besoins, la relation à l'autre et à l'adulte, et la confrontation d'idées. Le collectif participe ainsi à la construction de soi avec

soi-même comme auprès de l'autre, à fédérer voire à « faire appartenance ».

- Offrir des espaces d'expression différents ; le collectif enjoint à une écoute, une place – même différenciée du groupe parfois. Il peut offrir des moyens d'expression décalée (la musique, l'expression corporelle, le théâtre, les séjours).
- Proposer des moments de convivialité et de rencontre, facteurs de vécu commun.
- L'accompagnement proposé par l'établissement repose sur la volonté de créer un parcours réellement personnalisé et évolutif. L'organisation doit permettre à chaque jeune de suivre son parcours, en fonction de son âge et de sa maturité.

L'accompagnement éducatif et le prendre soin sont aussi rendus possibles grâce aux actions quotidiennes des maitresses de maison, de l'ouvrier d'entretien et des surveillants de nuit qui permettent un accueil des jeunes dans un cadre qualitatif, sécuritaire et bienveillant.

Par le support de l'activité, et en prenant appui sur la dynamique collective du groupe⁷, l'éducateur cherche à susciter, établir, restaurer, entretenir une relation. Les ateliers sont des outils de médiation, « fabricateurs » de liens (entre l'enfant et l'éducateur, entre les enfants) qui ouvrent la possibilité de travail autour :

- De connaissances : sensibilisation, information, partage de savoir ;
- De savoir-faire : découverte, mise en expérience et répétition, apprentissage... ;
- De savoir être : les activités sont proposées pour permettre des observations et des interrelations, en faveur de l'appropriation de la dimension collective.

Les ateliers éducatifs favorisent la mise en mouvement et/ou la mise en activité :

- Le choix de thématiques participe à l'apprentissage des habiletés sociales et des compétences nécessaires à l'autonomie.
- L'identification de partenaires d'animation permet l'ouverture à et sur l'extérieur.
- La participation régulière peut favoriser une « pair-aidance », notamment chez les plus grands.

Atelier Vision'Aire

Le DITEP participe depuis plusieurs années à ce festival de courts métrages qui permet de découvrir le monde du cinéma sous toutes ses facettes. Les jeunes accompagnés par les professionnels du DITEP créent un court métrage, du scénario au montage et le présentent lors d'un festival annuel.



⁷ Dont le nombre et la composition prend en compte les problématiques (ressources, aptitudes, centres d'intérêt, seuil de frustration...)



ATELIER CIRQUE

Cet atelier est encadré par deux à trois professionnels qui accompagnent 7 jeunes. Il est réalisé en partenariat avec des professionnels du cirque (École de cirque Mycélium) qui par le biais d'une convention mettent à disposition leur chapiteau et partagent et transmettent leurs compétences durant une séance hebdomadaire. A travers cet atelier transversal en termes d'âge (de 8 à 14 ans) permet aux enfants de :

- Découvrir et s'approprier l'univers des arts du cirque,
- Favoriser le développement moteur et le renforcement de la confiance en soi,
- Favoriser le travail de groupe, développant les notions d'entraide et de travail en équipe (travail sur la socialisation),
- Stimuler et enrichir leurs potentiels d'imagination et de création.

Chaque fin d'année les enfants proposent un spectacle sous chapiteau à l'attention des professionnels, des jeunes du DITEP et de leurs familles.




ATELIER CUISINE

Cet atelier est à destination de 2 ou 3 jeunes et encadré par un éducateur. Les jeunes sont généralement regroupés par tranche d'âge. Il se tient une matinée par semaine. Sur une unité de vie. Les objectifs de cet atelier sont les suivants :

- Apprendre à élaborer un menu équilibré en fonction d'un budget,
- Aller faire les courses en fonction du menu élaboré,
- Préparer les ustensiles nécessaires à la confection du menu,
- Suivre une recette tout en prenant en compte, les quantités en fonction du nombre de convives.

A travers cet atelier, d'autres points sont également travaillés :

- Le respect des consignes,
- La motricité fine,
- Le travail en collaboration.

A l'issue de l'atelier le repas est partagé avec des éducateurs et des jeunes du groupe sur lequel se tient l'atelier.

Les Ateliers Techniques

Les éducateurs techniques spécialisés prennent en charge les jeunes au sein des ateliers techniques et les accompagnent dans la découverte du monde pré professionnel pour les plus âgés et mettent en place des ateliers support aux apprentissages pour les plus jeunes.

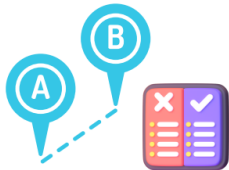
Ces enseignements techniques visent l'apprentissage d'habiletés sociales et de postures nécessaires à la vie en société et à l'activité professionnelle. Ainsi la découverte et le développement de compétences techniques deviennent le support d'un projet professionnel.

Les ateliers techniques sont ainsi :

- Un outil de médiation en fonction des besoins du jeune et de son projet personnalisé.
- Un support complémentaire d'apprentissage des compétences de base, dans un environnement pratique.
- Un lieu de découverte du milieu professionnel dans lesquels les jeunes vont acquérir des habitudes de travail, une connaissance du monde de l'entreprise, le respect des pairs, du professionnel et de l'outillage mis à disposition.
- Un espace pour aborder collectivement et progressivement la découverte des différents champs professionnels, et d'envisager – quand c'est pertinent – la voie de l'apprentissage.



Les enseignements techniques sont proposés dans le cadre d'un apprentissage progressif, en fonction de l'âge des jeunes, de ses compétences, de ses des capacités motrices et de sa motivation. Chaque pallier de progression propose des objectifs en termes éducatifs et d'habiletés sociales et également en termes techniques : motricité, gestes, consignes et règles de travail.

	Apprentissage de découverte	Apprentissage d'initiation	Préprofessionnalisation (à compter de 15 ans)
			
OBJECTIF	Découvrir un domaine, une activité ♦ Nouvelle expérience	Découvrir une activité dans ses techniques et son environnement ♦ Nouvelles expérimentations ♦ « Validation » de prérequis à une possible préprofessionnalisation	Acquérir des gestes techniques et comportements professionnels ♦ Validation d'un projet professionnel ♦ Préparation d'une entrée en formation technique ou en apprentissage
COMPETENCES VISEES	Compétences transversales : ▪ Comportement et habiletés sociales ▪ Règles et consignes de sécurité et d'hygiène. ▪ Autonomie	▪ Savoir-faire de technicité minimale dans l'activité ▪ Préparation/ entretien/ rangement de l'environnement de travail ▪ Connaissance, priorisation et choix techniques (matériel, méthodes...) ▪ Capacité à l'auto-évaluation ▪ Règles et consignes de sécurité et hygiène de l'activité	▪ Gestes techniques professionnels ▪ Connaissance et gestion de l'environnement de travail requis ▪ Maîtrise des règles et consignes de sécurité et hygiène de l'activité / EPI et matériels ▪ Habiletés sociales du monde professionnel

L'environnement spécifique de travail dans sa dimension sociale, matérielle et technique est considéré comme un espace structuré pour apprendre le travail et se professionnaliser au sens de devenir un professionnel inséré dans la société, reconnu par ses pairs plus expérimentés.



Dans le cadre de l'accompagnement vers la construction d'un projet professionnel, des stages sont mis en place, des stages visant en priorité la découverte du monde professionnel, puis la définition de projets d'insertion.

→ **Les stages de découverte ou de sensibilisation du monde du travail**, au service de l'élaboration du projet personnel d'orientation – actés en réunion pluridisciplinaire, en lien avec l'éducateur technique et la Chargée d'insertion Socio Professionnelle.

- ♦ Découverte des attentes professionnelles et sociales (relations adaptées vis-à-vis du patron, des employés, des clients, respect des horaires, des contraintes de travail, du règlement intérieur).
- ♦ Représentation d'un métier ou d'une famille de métiers.
- ♦ Projection possible vers un avenir professionnel.
- ♦ Lien entre les notions scolaires et techniques requises, par le métier envisagé.
- ♦ Sur le lieu de stage, le jeune peut être accompagné par l'éducateur technique, selon les besoins repérés.

→ **Stages d'insertion socioprofessionnelle**, utilisés en faveur de l'intégration sociale par le travail lorsque le jeune maîtrise une technique professionnelle pouvant être réinvestie en entreprise, et professionnelle par la relation à autrui.

- ♦ Il se réalise en milieu ordinaire, au sein d'une entreprise adaptée ou en milieu protégé.
- ♦ Les objectifs de la mise en stage sont actés en équipe pluridisciplinaire ou PPA ou point de suivi.
- ♦ La recherche, la mise en œuvre et l'évaluation du stage incombent au responsable des stages et de l'insertion socio-professionnelle qui prend en compte la problématique du jeune, ses compétences professionnelles, son degré d'autonomie dans les transports et l'hébergement ainsi que ses capacités relationnelles.

Les compétences transversales (grille commune à tous les champs professionnels) et les compétences professionnelles (une grille spécifique à chaque cœur de métier) sont évaluées et le bilan remis à l'évaluation sur le plan technique et le plan éducatif, assurée par l'éducateur technique et/ou le chargé des stages et de l'insertion socioprofessionnelle et l'éducateur référent.

C.2.2.3 L'accompagnement pédagogique

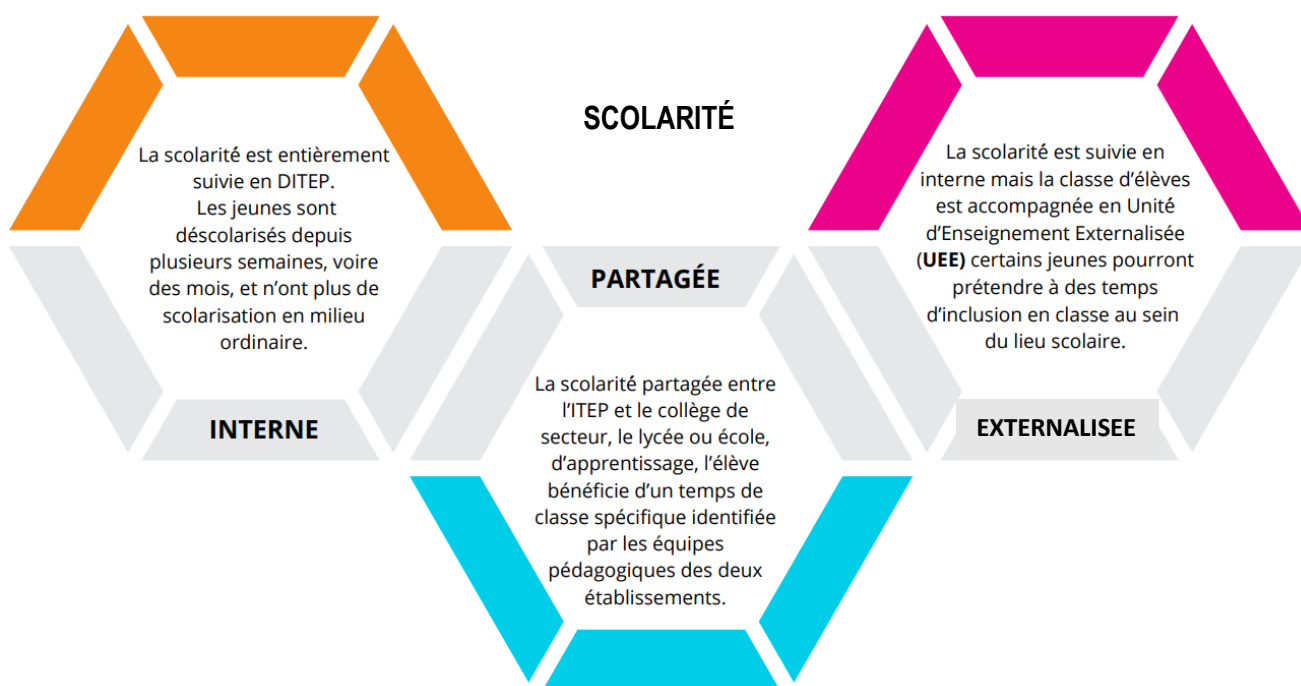
La visée inclusive scolaire est un des enjeux principaux des DITEP. Cette dimension pédagogique se définit au travers de l'aide et de la ressource au parcours d'apprentissage et de professionnalisation. Les actions sont avant tout dédiées à **soutenir une scolarité ou un apprentissage en milieu ordinaire** selon un fonctionnement qui suit les besoins de l'enfant avec une scolarité externalisée, interne ou partagée. Le suivi et l'accompagnement du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) est confié au corps enseignant et s'inscrit dans le cadre du PPA.

Le DITEP Le Mont-Lozère bénéficie de la mise à disposition par l'Éducation Nationale de 4 enseignants spécialisés qui assurent une scolarisation adaptée, organisée par groupes d'âge et de niveau ainsi que d'une coordinatrice pédagogique.

L'Unité d'Enseignement du DITEP Le Mont Lozère a deux sections :

- ➔ Une Unité d'Enseignement Interne (UEI) : 4 classes sur le site du DITEP
- ➔ Une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) au collège Lucie Aubrac de Béziers.

La scolarité partagée correspond à des temps à la fois en inclusion scolaire sur des unités d'enseignement externes (dans la majorité des cas dans les établissements de rattachement selon leur lieu de domicile) et des temps au sein de l'UEI du DITEP, l'objectif étant de travailler petit à petit l'inclusion scolaire complète.



Les enseignements scolaires sont proposés à partir des référentiels de l'Éducation Nationale des différents cycles. Ces enseignements sont portés par les enseignants spécialisés et les éducateurs d'UEE. Conformément à l'agrément, la scolarité concerne les enfants, adolescents et jeunes adultes dont le niveau couvre un champ allant du cycle I au cycle IV.

L'inclusion scolaire est un des enjeux principaux du DITEP dont les missions sont :

- ➔ Soutenir la scolarité des élèves inscrits dans leur établissement de référence (scolarité partagée) ;
- ➔ Assurer la scolarité des élèves du DITEP en développant des stratégies pédagogiques et éducatives pour adapter la scolarité aux jeunes en situation de handicap ;
- ➔ Dispenser un enseignement correspondant aux programmes de l'Éducation Nationale complété par des apports techniques ciblés ;
- ➔ Assurer la continuité des apprentissages ; et permettre – dans la mesure du possible, l'obtention d'une « validation » des compétences, voire d'une certification (diplôme, certificat de qualification...) ;
- ➔ Participer aux orientations professionnelles via le « Parcours Avenir » (Programme Éducation Nationale qui amène les élèves à se questionner sur les métiers et les orientations professionnelles).

Le DITEP Le Mont-Lozère bénéficie de la mise à disposition par l'Éducation Nationale d'enseignants spécialisés, qui assurent une scolarisation adaptée, organisée par groupes d'âge et de niveau.

Une convention de coopération entre l'établissement et l'Éducation Nationale a été signée en juillet 2010 et réactualisée régulièrement, portant création de l'unité d'enseignement du DITEP. Pour toute création d'Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) un avenant doit être signé (Avenant signé en 2014 pour la création de l'UEE du collège Lucie AUBRAC de Béziers).

L'unité d'enseignement du DITEP (interne et UEE) fait l'objet d'un projet pédagogique détaillé, consultable sur demande. Les élèves bénéficiant d'un accompagnement DITEP, sont scolarisés soit en unité d'enseignement interne (UEI) au sein de l'établissement, soit dans l'unité d'enseignement externalisée (UEE) ou/et dans des classes de référence au sein des écoles, collèges ou lycées (en scolarité partagée).

La mission de l'unité d'enseignement consiste à contribuer au développement de l'école inclusive par l'accessibilité des apprentissages, l'adéquation des compensations aux besoins des élèves et le soutien à la pratique des enseignants. Tout cela dans le but d'éviter les ruptures de parcours.

Pour accompagner l'inclusion des élèves, il est essentiel de favoriser l'inclusion scolaire par **l'accompagnement à la scolarisation dans leur établissement de secteur**. Il s'agit également de favoriser l'insertion professionnelle et de travailler avec les différents partenaires (la communauté éducative dans les établissements et l'équipe pluridisciplinaire du DITEP).

Pour chaque jeune on retrouve donc, des réponses en scolarité :

❖ **L'accompagnement de la scolarité des élèves dans l'unité d'enseignement interne (UEI)**

Les élèves accueillis sur le DITEP rencontrent des difficultés d'apprentissage d'ordre psychologique ; la mission de l'équipe pédagogique est de réfléchir et de mettre en place des méthodes pédagogiques pour les aider à acquérir une posture d'« élève ». Il s'agit de trouver leur mode d'accès aux apprentissages et de construire des savoirs en référence aux programmes nationaux pour permettre une inclusion sociale dès que possible, mais aussi faciliter la découverte de soi, la construction de l'identité. Pour ces élèves, la première étape consiste à travailler autour de la "notion de règles", dans le groupe d'élèves et en classe, mais aussi au sein de l'établissement et plus largement dans la société. Ce travail fait l'objet d'une élaboration commune.

L'unité d'enseignement interne est composée de 3 classes : une classe qui accueille les élèves de 6 à 10 ans (primaire), une classe qui accueille les élèves de 10 à 13 ans (collège) et une classe qui accueille les élèves de 13 à 20 ans (fin collège et lycée).

Quatre enseignants spécialisés sont mis à disposition par l'Education Nationale, dont un assure également la fonction de coordination pédagogique, 2 éducateurs sportifs adaptés et une éducatrice spécialisée qui intervient sur l'UEE collège.

Les enseignants ont recours à des outils, des pédagogies institutionnelles et des méthodes actives (Freinet, Montessori, pédagogie de projet, pédagogie de contrat et renforçateurs positifs...). Ces adaptations permettent de prendre en compte au mieux les différents besoins des élèves et leurs permettre de développer des habiletés sociales qui seront transposables lors d'une inclusion scolaire.

Une progression individualisée, avec des objectifs à atteindre, est proposée à chaque jeune, sur une période prédéterminée. Lorsqu'une séquence d'apprentissage se termine, les compétences de l'élève sont évaluées.

Ce travail a comme objectif le retour en milieu scolaire de l'élève, un dispositif d'inclusion personnalisé et progressif lui sera proposé à lui ainsi qu'à sa famille le moment venu.

❖ L'accompagnement des élèves dans l'unité d'enseignement externalisée collège et dans leur classe de référence

Certains élèves accompagnés par le DITEP sont scolarisés dans leur classe de référence de leur secteur et d'autres sont scolarisés au sein de l'UEE collège. Cette unité est constituée d'une enseignante et d'une éducatrice spécialisée.

L'UEE est un tremplin qui permet aux élèves de poursuivre les actions menées dans l'UEI mais dans l'environnement collège. Les élèves poursuivent les apprentissages, dans un environnement ordinaire et développent de nouvelles habiletés sociales comme, par exemple, l'assimilation du règlement intérieur du collège. Certains élèves sont scolarisés en temps partagés dans leur établissement de secteur sans avoir besoin de l'étayage de l'UEE ; des temps de classe dans l'UEI leurs sont alors proposés afin de soutenir la scolarité et restaurer les capacités sociales.

Pour réussir les inclusions, une étroite collaboration est nécessaire avec les communautés éducatives afin de connaître les observations et les analyses des enseignants et assurer le suivi des élèves pour lesquels des actions pédagogiques adaptées leur sont proposées en co-construction et co-intervention avec les enseignants.

La présence de l'UEE au collège facilite les échanges et l'accompagnement des élèves.

Des rencontres et des communications régulières par mail ou par téléphone sont réalisées avec les enseignants, les professeurs principaux, conseillers principaux d'éducation et Directeurs adjoints dans les collèges et lycées. Ces liens sont importants et indispensables afin de soutenir les enseignants dans l'accueil des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

De nombreuses situations de jeunes inclus dans leur classe de référence mettent en exergue le besoin d'un étayage éducatif au sein des établissements. Dans certains d'entre eux, des partenariats ont été mis en place, sur des moments bien définis. Ainsi, tous les éducateurs spécialisés du Dispositif peuvent être amenés à intervenir en classe en co-intervention avec des enseignants, ou pour proposer des remédiations construites avec la coordinatrice pédagogique en fonction des besoins des élèves.



❖ L'enseignement par le sport

Tous les élèves bénéficient de temps d'éducation physique et sportive (EPS) obligatoires dans leur emploi du temps de scolarité et encadrés par les deux éducateurs sportifs.

Cet enseignement, au travers de contenus pédagogiques et dans une logique de progression à travers la mise en place de cycles annuels dont les objectifs sont fixés au début et évalués à la fin, vise en priorité :

- Le développement des capacités motrices des enfants et adolescents
- Leur épanouissement par la socialisation
- L'apprentissage de la citoyenneté et l'éducation à la santé

Le jeu, le plaisir et l'émotion sont les points d'appui privilégiés. Outre l'apport sur le plan moteur, un gain dans les domaines affectif et cognitif est également poursuivi.

Un certain nombre d'apprentissages menés dans le cadre sportif sont également réutilisés dans la vie quotidienne, ce qui renforce l'importance de la pratique sportive pour ce public. Le travail d'écoute et de concentration, le développement de l'autonomie (gestion de l'effort, de la récupération, etc.), l'acceptation de la vie en groupe, le contrôle des émotions sont autant d'éléments que la pratique sportive amène à interroger et qui sont tout à fait transposables pour la vie de tous les jours.



SECTION FOOT

Ce projet, qui a 7 années d'existence, tous les mercredis après-midi avec un collectif d'une douzaine de jeunes permet de :

- Développer l'esprit d'équipe et d'appartenance à un groupe.
- Développer la notion de collectif chez les jeunes.
- D'emmener nos jeunes dans un processus d'inclusion à moyen ou long terme dans des structures ordinaires (Club foot affilié Fédération Française de Football).

C.2.3 Les fonctions support proposées par le DITEP

C.2.3.1. Les services généraux

• Les locaux

Afin d'assurer une prise en charge de qualité, l'établissement, qui s'étend sur une surface de 3000 m², a structuré son espace de façon à proposer aux enfants et jeunes des lieux d'accueil et de travail adaptés à leur âge. Chaque groupe d'âge (enfants, adolescents et jeunes adultes) peut ainsi trouver un environnement réfléchi en fonction de ses besoins et de ses spécificités.

Les espaces extérieurs proposent un city stade et des espaces de jeux aménagés et l'emplacement de l'établissement, en zone urbaine, facilite l'accès aux dispositifs de droit commun notamment les transports. L'accès aux sites de la Courondelle et du Mercorent, l'accès aux infrastructures culturelles et sportives : gymnase, équipements d'activité (salles d'atelier, salle Snoezelen®, salles de classe) est aussi un atout du DITEP le Mont Lozère.

L'entretien de ces locaux est assuré quotidiennement par un professionnel dédié ; l'entretien technique et la maintenance des équipements sont assurés par l'ouvrier de maintenance et des prestataires extérieurs selon les besoins. Certaines situations impliquent aussi les jeunes dans l'entretien des locaux et véhicules !

• Le transport

Pour la mise en œuvre des projets personnalisés, le DITEP dispose de véhicules pour les accompagnements vers les unités pédagogiques, les lieux d'activités (sites du DITEP ou extérieur), les manifestations, les domiciles ou encore les rendez-vous.



C.2.3.2. Restauration

Les repas (midi et soir – Accueil de nuit) sont adaptés à la singularité des personnes, en termes de régimes alimentaires prescrits, de textures, de goûts et aversions notamment dues à certains troubles ou à des habitudes culturelles.

Ils sont préparés et livrés par un partenaire, dans le respect des règles HACCP, de la réglementation PNNS (Programme National Nutrition Santé) et de la loi EGALIM, et de la Charte Nationale pour une alimentation responsable et durable dans les ESSMS.

Les repas sont des temps particulièrement importants de l'accompagnement et du « prendre soin », intervenant sur les trois volets :

→ La santé : l'équilibre nutritionnel et la régularité de repas dans la journée participent à la santé des jeunes. À ce titre, le DITEP coordonne le projet TOP ITEP, en partenariat avec l'ESAT, proposant des ateliers cuisine à visée pédagogique aux jeunes de la structure.

Le repas est également un temps de « pause » qui joue un rôle important dans l'appréciation de ce que l'on mange, et qui peut être un moyen de limiter la prise de poids.

→ L'autonomie : le repas est un moment d'apprentissage – des aliments, des goûts, des gestes quotidiens, des règles d'hygiène, des règles collectives. Le rythme des repas permet également un repérage spatiotemporel souvent essentiel pour les personnes accompagnées.

→ La participation sociale : Le repas est un moment de partage convivial, un moment essentiel de socialisation. C'est l'occasion de retrouver ses amis, de discuter...

C.2.3.3 Le service administratif

Le service administratif est mis en place pour le Territoire 34, c'est-à-dire qu'il est mutualisé avec les établissements du pôle IME situé à Florensac et Agde. Ce service assure les fonctions essentielles des ressources humaines, comptabilité, économe ainsi que l'importante gestion des dossiers des jeunes. Ce service est une véritable fonction support à l'accompagnement des jeunes et s'appuie sur des outils informatiques qui permettent aussi d'assurer une qualité de vie au travail.

Le DITEP est équipé d'un Dossier Usager Informatisé (DUI) "OGYRIS Socianova" qui permet de suivre les jeunes accompagnés chaque jour avec une information complète et précise. Les professionnels ont un accès à toutes les données nécessaires pour leurs actions de tous les jours, peuvent faire des transmissions d'informations essentielles pour la qualité de l'accompagnement tout en respectant le principe de RGPD.

C.2.3.4 La gouvernance

La direction et la responsabilité de l'établissement est portée par la direction du DITEP, garantissant aussi bien le déploiement de l'activité que les valeurs portées par l'association gestionnaire. La coordination du Territoire 34 est assurée conjointement par la direction du DITEP et la direction du pôle IME au travers de réunions et projets transversaux entre les structures. Cette co-direction assure aussi le déploiement du maillage partenarial associatif sur le Territoire. Une conférence des directeurs est mise en place au niveau associatif afin d'harmoniser les pratiques et assurer une information régulière des représentants de l'association.

Le pilotage du DITEP est porté par le Comité de direction CODIR composé d'une direction et de 3 chefs de service. Cette instance vient définir, avec la consultation et les retours des équipes sur le terrain, les orientations stratégiques. Elle détermine les lignes budgétaires, assure la gestion des risques et le suivi de la démarche qualité de la structure. Ses membres ont la responsabilité de relayer les décisions et orientations stratégiques auprès de leurs équipes afin de garantir une compréhension partagée des enjeux et une mise en œuvre harmonisée des projets.

La mise en œuvre des orientations stratégiques est assurée par le Comité Opérationnel, COMOP, qui vient assurer le suivi opérationnel de l'accompagnement des jeunes par un étayage renforcé sur certaines situations quand nécessaire, la rédaction de procédures, la proposition et le suivi de projets transversaux, la veille juridique et le positionnement éthique de l'établissement. Ce COMOP est constitué du comité de direction, des psychologues, de la coordinatrice soins, de la coordinatrice pédagogique et de la gestionnaire des ressources humaines.

Chapitre 3 – L'après DITEP

C.3.1 La sortie

L'accompagnement proposé par le DITEP n'est qu'une étape dans le parcours de l'enfant ou du jeune ; il est ainsi fondamental d'envisager sa d'ors et déjà sortie du dispositif dès l'accueil d'un enfant.

Cette sortie est liée à différents critères :

→ L'atteinte des objectifs fixés dans le cadre de l'accompagnement.

Le volet « professionnel » est une des raisons de sortie et projette la continuité du parcours. La mise en relais avec les différents dispositifs d'accompagnement est assurée par le chargé des stages et de l'insertion socio-professionnelle, en lien avec l'équipe pluridisciplinaire.

→ L'inadéquation de l'accompagnement aux besoins du jeune – *la sortie s'appuie sur une réorientation dès lors que l'équipe pluridisciplinaire considère que l'établissement ne répond pas ou plus aux besoins du jeune.*

La réorientation s'accompagne ; la proposition est préparée en concertation avec le jeune et ses parents. Elle est validée par la MDPH-MDA – décisionnaire d'une réorientation. Elle peut s'opérer vers un établissement du secteur médicosocial, mais également du champ de la pédopsychiatrie, du secteur social – la protection de l'enfance notamment...

→ L'atteinte de l'âge maximal de 20 ans, relatif au périmètre réglementaire de l'accompagnement.

→ Le souhait d'un jeune / d'une famille ; si une mesure de sortie volontaire est demandée, l'établissement accompagne toujours cette démarche après avoir fait valoir ses arguments. Il se réserve toutefois le droit d'informer toute autorité compétente si la sécurité du jeune est menacée.

C.3.2 Le suivi des 3 ans

L'établissement intervient durant les trois ans après une sortie définitive pour aider, conseiller le jeune et ses parents :

- Le suivi est proposé et il s'active « à la demande » du jeune et/ou de la famille – le professionnel en charge de l'insertion en est le référent identifié. Ce suivi est acté avec un courrier officiel et enregistré numériquement.
- Une démarche « d'aller vers » est instaurée par ce professionnel, tous les 6 mois sur la période des trois années.

Les actions proposées dans le cadre du suivi à 3 ans

❖ **Les liens MDPH/DEF/MECS** : le DITEP est un maillon de la chaîne, il accueille des jeunes et dépend de la notification accordée par la MDPH à ces mêmes jeunes. Il est en lien direct avec les MECS pour les jeunes accueillis dits en « double vulnérabilité » pour lesquels se rajoutent parfois des décisions de justice liées à la PJJ. Les actions et les projets à mener montrent de la complexité, chacun ayant un regard différent, un agrément différent, un projet différent. Il est alors essentiel d'harmoniser les relais pour la poursuite du parcours avec le même objectif : optimiser le potentiel des jeunes afin de les préparer à suffisamment d'autonomie à assumer de plus en plus seul, mettre les distances, coordonner les actions afin de sécuriser les parcours.

❖ **Les études de possibilités d'hébergement et de ressources sur le territoire** : le nombre de places restreintes en Foyer Jeunes Travailleurs, Foyers, appart city, résidence sociale, CFA... est un frein à l'insertion sociale des jeunes adultes qui peinent à trouver location à hauteur de leurs finances et environnement. Les partenariats permettent de trouver des solutions efficaces dans le développement des projets individualisés. En termes d'hébergement/logement, si les priorités (manger, se loger), sont une réalité, elles sont liées à la notion de travail. Une évaluation des différentes ressources financières possibles sont à mesurer (AAH, allocation chômage, RSA, salaire, aides de la famille, aides des amis, CAF, aide ASE, CCASS...) en premier lieu.

❖ **Les conventions de stage après sortie** : à la fin de l'accompagnement au sein du DITEP, le jeune n'émarge plus administrativement dans nos effectifs. Or, pour accéder à des stages, que cela soit en milieu ordinaire ou en milieu protégé, une convention de stage est nécessaire. L'on pourrait partir du postulat qu'étant majeur, il peut prétendre à prendre sur sa propre responsabilité, cela reste réalisable en milieu ordinaire. Ainsi, le DITEP propose à ces jeunes d'utiliser nos conventions de stage en remplaçant nominativement, la responsabilité civile de l'établissement par celle du jeune (s'il est majeur assuré) ou de sa famille /représentant légal.

❖ **Des rendez-vous de suivi** : les moyens du DITEP sont mis en œuvre sans barrière spécifique : rendez-vous avec les psychologues, aide administrative, accompagnement dans la recherche d'emploi, d'hébergement etc., l'objectif étant de véritablement garder un lien après l'accompagnement qui réponde aux besoins du jeune

❖ **Les notifications RQTH** : le DITEP a pour habitude de la solliciter dans un souci d'étayage et de soutien des difficultés que présentent les jeunes, souvent d'ordre scolaire avec des troubles du comportement associé plus ou moins importants. Au fil des années, des expériences, nous avons évalué la nécessité de cette reconnaissance comme levier dans les différents projets individuels.



PARTIE D – LES ORIENTATIONS A 5 ANS

Les orientations à 5 ans ont été réfléchies avec le COPIL projet d'établissement et définies au regard de :

- L'expression et la participation des jeunes accompagnés et de leurs parents, notamment dans le cadre des CVS et des rencontres dédiées comme la co-construction des PPA,
- Des orientations données par l'environnement légal et réglementaire des politiques publiques et de l'autorité de tarification de l'établissement l'ARS,
- De l'évaluation de la démarche qualité réalisée en janvier 2024 qui a donné lieu au suivi d'un plan d'action,
- Du travail fourni lors de groupes thématiques mis en place pour l'écriture de ce projet d'établissement.

Ces orientations se déclinent en 5 fiches actions.

Les axes retenus :

- 1 Mise en place d'une coordination des parcours
- 2 Développement de la fonction appui-ressources
- 3 Réorganisation du projet d'accueil
- 4 Soutenir et développer l'offre de soins
- 5 Déploiement territorialisé du DITEP
- 6 Mise en place d'un service d'assistants Familiaux Spécialisés

Fiche action n°1 : Mise en place d'une coordination des parcours

Contexte : La mise en place du dispositif intégré consiste à apporter une réponse individualisée, adaptée à chaque jeune, pour garantir un parcours sur-mesure et évolutif qui s'adapte aux besoins. En ce sens, la mise en œuvre du Dispositif ITEP s'accompagne pour les structures, d'un changement progressif des pratiques, notamment en termes d'organisation, de coordination et de suivi des parcours mais aussi des partenariats. Les ESMS fonctionnant en dispositif intégré sont ainsi amenés à renforcer leur coopération avec les autres acteurs du territoire afin de favoriser la fluidité et la continuité des parcours des jeunes. Dans le cadre de la réécriture du projet d'établissement, un premier groupe de travail (comité de pilotage parcours) avait permis en mars et avril 2023, d'engager une réflexion sur la question de la coordination de parcours qui a été reprise en octobre 2024 avec les équipes éducatives. L'objectif a été de définir et d'analyser, de façon opérationnelle, comment l'organisation actuelle du DITEP du Mont Lozère permet de donner une cohérence des parcours des enfants orientés vers le DITEP et d'envisager les perspectives d'amélioration et d'évolution organisationnelle.

Objectifs :

- Assurer une fluidité de parcours pour les jeunes en garantissant le sens global de l'accompagnement.
- Eviter les situations de rupture.
- Permettre une réponse plus adaptée pour les jeunes.
- Développer et tisser le maillage partenarial sur le territoire.

Acteurs : Direction – Chefs de service – Educateurs Spécialisés – Moniteurs éducateurs

Plan action :

ACTIONS		ACTEURS	ECHÉANCE
1.1	Définir la coordination de parcours : ♦ Rencontrer d'autres acteurs du secteur médico-social qui ont mis en place la coordination de parcours au sein de leur établissement ♦ Identifier les étapes du parcours institutionnel des jeunes ♦ Différencier le rôle de la coordination de parcours du rôle de la référence de projet et de la fonction chef de service ♦ Uniformiser les pratiques de la référence projet ♦ Etablir les liens entre coordination de parcours et les coordinations pédagogique, technique et soins à travers les fiches de poste ♦ Mener une réflexion autour de la coordination de parcours territorialisée	• Chefs de service. • Educateur/trices spécialisé/e/s. • Moniteurs/trices - Educateurs/trices. • Chargé.e d'insertion professionnelle	Mars 2025
1.2	Mettre en place de manière opérationnelle la coordination de parcours : ♦ Identifier le nombre d'ETP nécessaire pour assurer la coordination de parcours préalablement définie. ♦ Identifier les compétences internes pouvant assurer la fonction via un processus de recrutement interne. ♦ Communiquer sur la nouvelle organisation en interne (salariés, CA, CSE) et en externe auprès des partenaires. ♦ Identifier les ressources externes pour installer le lien afin de fluidifier les parcours.	• Chefs de service. • Educateur/trices spécialisé/e/s. • Moniteurs/trices - Educateurs/trices. • Gestionnaire RH	Septembre 2025
1.3	Elargir la fonction de coordination de parcours : ♦ Déployer la fonction de personne ressource pour les équipes. ♦ Soutenir et accompagner les familles et les proches. ♦ Participer aux instances partenariales selon les besoins (ASE, ESS, Sanitaire).	• Direction • Chefs de service • Coordinateurs de parcours	Janvier 2026

Fiche action n°2 : Développement de la Fonction Appui-Ressources

Contexte : Le décret du 5 juillet 2024 précise les modalités de fonctionnement en dispositif intégré des ESMS et reprend les principes qui régissent les DITEP. Le décret valorise et intègre la fonction appui-ressources de tous les lieux de vie auprès de la communauté éducative et des acteurs de droit commun afin de favoriser la visée inclusive.

Objectifs :

- ➔ Accompagner le milieu ordinaire à l'accueil de personnes en situation de handicap
- ➔ Construire des solutions concrètes en mobilisant les expertises disponibles
- ➔ Faciliter la gradation des réponses
- ➔ Renforcer coopération territoriale
- ➔ Eviter les ruptures de projet du jeune
- ➔ Préserver les capacités d'accueil des services spécialisés

Acteurs : L'ensemble des professionnels du DITEP

Plan action :

ACTIONS		ACTEURS	DATE D'ECHEANCE
1.1	Développer les interactions entre le secteur médico-social et le milieu ordinaire : ✦ Faire monter les compétences des professionnels non spécialisés (enseignants, médecin généraliste, club sportif, etc) grâce aux équipes ressources du DITEP ✦ Favoriser le transfert de compétences entre les professionnels ressource du DITEP ✦ Développer les missions des référents culture et APS ✦ Mettre en lien les structures spécialisées entre elles et avec l'extérieur	• Direction • Chefs de service - Equipes thérapeutique, éducative et pédagogique • Référents culture et APS	2025/2030
1.2	Faire évoluer le regard sur le handicap et surmonter les réticences à l'inclusion : ✦ Informer et sensibiliser les personnes de « droit commun » sur l'accompagnement proposé par le DITEP ✦ Développer la communication à l'extérieur de l'établissement par la création d'un site internet, page LinkedIn, notes d'information etc sur les actions et projets de l'établissement (culture, sport, transferts, journée ouverte, etc)	• Ensemble des professionnels	2025/2030
1.3	Développer l'accompagnement à la parentalité et l'étendre aux aidants-proches : ✦ Continuer à développer les projets autour de l'accompagnement à la parentalité ✦ Impliquer le CVS	• Direction • Chefs de service • Equipes thérapeutique éducative & pédagogique	2025/2030
1.4	Renforcer la coopération territoriale : ✦ Identifier et mobiliser les expertises ressources sur le territoire des jeunes ✦ Créer des dynamiques de réseau avec des interventions conjointes entre équipes portant des expertises complémentaires ✦ Faciliter l'accès aux services thérapeutiques à l'extérieur	• Direction • Chefs de service - COMOP	2025/2030
1.5	Faciliter la gradation des réponses : ✦ Repérer les parcours complexes et la précocité hors DITEP ✦ Favoriser des interventions plus préventives ✦ Développer les actions des équipes ressources (interventions écoles, sensibilisation, EMAS, UMAR, etc),	• Equipes ressources • EMAS • UMAR • Chargé.e d'insertion professionnelle	2025/2030

Fiche action n°3 : Réorganisation du projet d'accueil

Contexte : Les différents décrets des politiques publiques inhérents au dispositif intégré impliquent de déployer l'accompagnement hors les murs afin d'offrir une réponse plus adaptée aux besoins des jeunes et à visée inclusive. La négociation du CPOM avec l'autorité de tarification implique d'augmenter aussi l'activité en augmentant le nombre de jeunes accueillis et le nombre de jours d'ouverture de l'établissement.

Ces deux éléments contextuels entraînent de travailler sur une réorganisation du projet d'accueil qui va permettre de faire évoluer l'accompagnement vers de nouvelles pratiques et toucher un public plus large.

Objectifs :

- ➔ Développer la modalité ambulatoire
- ➔ Augmenter la file active et l'activité
- ➔ Instaurer une interdisciplinarité décloisonnée
- ➔ Mettre en place l'accompagnement précoce

Acteurs : Direction – Chefs de service – Educateurs spécialisés – Moniteurs éducateurs

Plan d'actions

ACTIONS		ACTEURS	DATE D'ECHEANCE
1.1	Renforcer la modalité ambulatoire : ♦ Organiser des formations accompagnement hors les murs ♦ Développer la transversalité entre les groupes afin de dégager du temps aux professionnels pour permettre plus de temps en ambulatoire ♦ Développer une convention partenariale avec les SESSAD et DITEP du territoire pour créer une liste d'attente et commission de lecture commune	• Chefs de service • Educateur/trices spécialisé/e/s. • Moniteurs/trices - Educateurs/trices • GHR	Janvier 2027
1.2	Accueillir des jeunes dont l'âge est inférieur à 6 ans (petite enfance) : ♦ Former les professionnels à l'accompagnement hors les murs et à l'accompagnement petite enfance ♦ Organiser modalité d'accueil spécifique à la petite enfance ♦ Rechercher des partenariats extérieurs spécifiques à la petite enfance	• Direction • Chefs de service • Educateur/trices spécialisé/e/s. • Moniteurs/trices - Educateurs/trices • GHR	Janvier 2028
1.3	Redéfinir le fonctionnement des groupes et des organisations : ♦ Développer l'accueil en transversalité en repensant les unités de vie en termes de parcours des jeunes ♦ Accompagner les mesures RH et négociations accords entreprise	• Direction • Chefs de service • Educateur/trices spécialisé/e/s. • Moniteurs/trices - Educateurs/trices • GHR	Janvier 2029

Fiche action n°4 : Soutenir et développer l'offre de soin

Contexte : Le secteur médical en France et sur le territoire biterrois, et plus spécifiquement celui de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie souffre d'une pénurie qui entraîne une difficulté d'accès au soin pouvant entraîner des situations de rupture d'accompagnement pour des jeunes en situation de vulnérabilité. Le schéma régional de santé 2023-2028 vient réaffirmer la nécessité d'une collaboration pluridisciplinaire territoriale afin d'éviter toute rupture dans le parcours de soin (objectif opé n°3 du défi 1). L'enjeu majeur reste le repérage précoce et l'accompagnement des jeunes âgés entre 0 et 20 ans présentant différents troubles.

L'absence de médecin psychiatre sur le DITEP ne permet pas de poser un diagnostic, d'indications de soins, et/ou de rééducation appropriées. La majorité des jeunes accueillis devraient pouvoir bénéficier d'un suivi pédopsychiatrique avec une coordination interinstitutionnelle venant apporter des observations éducatives du quotidien permettant ainsi un regard plus étayé de la situation du jeune.

Objectifs :

- Répondre à tous les besoins médicaux et paramédicaux des jeunes accompagnés
- Proposer des solutions complètes et transversales
- Garantir une coordination interinstitutionnelle avec les établissements de soins du territoire
- Faire face aux besoins croissants en matière de soin au regard de l'évolution du public et de l'augmentation des effectifs du DITEP
- Impliquer les jeunes et leurs représentants légaux dans le parcours de soins

Acteurs : Direction – Equipe thérapeutique - COMOP

Plan action

ACTIONS		ACTEURS	DATE D'ECHEANCE
1.1	Développer la mission de coordination de soins interne à l'établissement ♦ Identifier les acteurs médicaux du territoire et développer un portefeuille de partenaires ♦ Faire connaître la structure grâce à une identité visuelle et numérique, des rencontres et échanges pour présenter la mission du dispositif ♦ Créer des outils pour présenter le public accueilli et sensibiliser au handicap pour éviter les barrières dans les prises en soin	• Coordinatrice soins • Equipe thérapeutique	Janvier 2026
1.2	Développer le maillage partenarial de manière territorialisée : ♦ Créer et mettre à jour un outil d'identification des besoins en soins des jeunes accompagnés ♦ Cartographier par secteur d'activité et zones territoriales les partenaires du secteur médical potentiels ♦ Etablir des conventions de partenariat opérationnelles avec des points d'évaluation pour amélioration ♦ Mutualiser des emplois avec les autres organismes du secteur ♦ Développer le réseau en participant à des manifestations extérieures ♦ Inviter de potentiels partenaires lors de manifestations sur le DITEP	• Coordinatrice soins • Equipe thérapeutique • Direction	2025/2030
1.3	Etayer l'offre de soins interne au DITEP ♦ Etoffer l'équipe de soin en place par le recrutement de professionnels de santé (médecin, psychologue, rééducateurs, soutien thérapeutique familial) ♦ Former les psychologues à la méthode EMDR, ainsi qu'en Thérapies Comportementale et cognitives /Remédiation Cognitive ♦ S'informer et rester en veille sur les pratiques innovantes ♦ Proposer la mise en place de plans personnalisés d'activité physique	• Coordinatrice soins • Equipe thérapeutique • Direction • Référent APS	Janvier 2028

Contexte : Le territoire des Hauts Cantons, situé à une trentaine de kilomètres du DITEP Le Mont Lozère est identifié comme une zone blanche sans réponse apportée aux jeunes avec notification MDPH. Il est essentiel de reprendre le projet construit en 2020 avec la MECS de Saint Pons de Thomières qui a défini, en partenariat avec l'éducation nationale, des besoins urgents pour une trentaine de jeunes. En tant qu'acteur du secteur médico-social enfance du territoire, il est impératif d'offrir une réponse à ses situations sans solutions.

Objectifs :

- Offrir un accompagnement aux situations sans réponse
- Répondre aux besoins du territoire : en couvrant les zones blanches et en répondant à la liste d'attente
- Développer le maillage partenarial au sein du territoire : santé / social / culture ...
- Augmenter le nombre de jeunes accueillis sur l'autorisation

Acteurs : Direction – Chefs de service - COMOP

Plan action

ACTIONS		ACTEURS	DATE D'ECHEANCE
1.1	Développer une solution en réponse aux situations sans solution sur le territoire des Hauts Cantons : ♦ Créer un COPIL projet interdisciplinaire ♦ Créer une antenne sur les Hauts Cantons en partenariat avec la MECS de Saint Pons de Thomières et le Conseil Départemental ♦ S'appuyer sur le dispositif appui ressource en identifiant les compétences présentes sur les Hauts Cantons et les ressources DITEP à apporter ♦ Recruter et former les compétences nécessaires ♦ Communiquer sur le projet	• Direction • COMOP • COPIL projet • GRH	Janvier 2026
1.2	Développer le maillage partenarial de manière territorialisée : ♦ Connaître et se faire connaître des acteurs locaux ♦ Cartographier par secteur d'activité et zones territoriales les partenaires potentiels ♦ Etablir des conventions de partenariat opérationnelles avec des points d'évaluation pour amélioration	• Direction • COMOP • COPIL projet	2025/2030
1.3	Mettre en place des équipes mobiles double vulnérabilité : ♦ Répondre à des appels à projet double vulnérabilité ♦ Mettre en place des actions répondant aux besoins des jeunes en situations de double vulnérabilité avec les acteurs du territoire	• Direction • COMOP • COPIL projet	Janvier 2028

Fiche action n°6 : Mise en place d'un service d'Assistants Familiaux Spécialisés

Contexte : Plus de 50% des jeunes accompagnés du DITEP Le Mont Lozère sont dits en situation de double vulnérabilité avec une notification MDPH et une mesure de l'aide sociale à l'enfance. De plus, il est constaté un manque de familles d'accueil et de familles d'accueil spécialisées sur le territoire qui ne permet pas d'offrir aux jeunes le cadre sécurisant nécessaire à leur accompagnement.

Objectifs :

- Permettre aux jeunes en double vulnérabilité d'accéder à un environnement sécurisant
- Offrir un accueil de répit et de relais pour les aidants
- Accompagner à la parentalité au travers du partenariat, des équipes ressources soutien au repérage précoce

Plan action

ACTIONS		ACTEURS	DATE D'ECHEANCE
1.1	Faire une étude réglementaire et technique : ◆ Présenter le projet à l'ARS ◆ Obtenir l'autorisation du CD 34	• Direction	Janvier 2027
1.2	Répondre à des appels à projet : ◆ Instaurer un COPIL projet interdisciplinaire ◆ Identifier le nombre de familles nécessaires et réalisables en fonction de la réponse à appel à projet	• Direction • COPIL projet	Juin 2027
1.3	Développer le projet : ◆ Recruter et former les familles spécialisées ◆ Mettre en place des réunions de suivi avec les familles spécialisées	• Direction • COPIL projet	Janvier 2028

Conclusion

Des structures ITEP et SESSAD au dispositif intégré DITEP

Le projet d'établissement reflète les différentes évolutions des dernières années avec la mise en œuvre du dispositif intégré débuté en septembre 2023. Il est l'émanation d'une réflexion collective et participative avec l'ensemble des professionnels du dispositif ITEP. Il correspond aussi véritablement à la transformation de l'offre et des organisations médico-sociales pour agir vers le virage inclusif.

Ainsi, l'organisation en place et les différents projets qui en découlent permettent de proposer des modalités d'accompagnement qui viennent répondre aux besoins identifiés pour les jeunes accueillis dans le respect des attentes et droits de la personne.

En effet, le déploiement du dispositif intégré entraîne une fluidité entre les 3 modalités (accueil de jour, accueil de nuit et ambulatoire) qui permet de mieux correspondre aux parcours des jeunes, souvent trop cloisonnés entre les différents acteurs qui l'accompagnent.

Le passage en dispositif intégré entraîne des changements des pratiques des professionnels, permettant une dynamique d'échanges, de recherches de solutions et d'innovations toujours bénéfiques aux jeunes, véritablement placés, avec leur projet personnalisé d'accompagnement, au cœur du dispositif.

La fonction appui-ressources comme force du DITEP

La fonction appui-ressources vise à partager l'expertise disponible sur le territoire pour limiter les ruptures et réponses inadéquates dans les parcours des personnes en situation de handicap. Elle permet ainsi la montée en compétences de services généralistes et contribue à favoriser l'inclusion grâce à des actions d'animation, de travail en réseau et d'appui à l'évaluation ou à l'élaboration de projet individualisé dans des situations complexes. Enfin, elle représente un soutien pour l'entourage et des proches aidants.

Ainsi, partager notre expertise avec les acteurs externes vient aussi enrichir les compétences internes du DITEP et soutenir l'accompagnement, de manière non cloisonnée.

Les orientations des 5 années à venir

Ces orientations, réfléchies avec l'ensemble des salariés ont été définies au regard de l'expression et la participation des jeunes accompagnés, de leurs proches et des orientations données par l'environnement légal et réglementaire.

Au travers de 6 fiches actions, les objectifs sont de :

- Consolider le déploiement en dispositif intégré,
- Mettre en place la mission de parcours,
- Développer la fonction appui-ressources,
- Réorganiser le projet d'accueil ;
- Mettre en place un service d'assistants familiaux spécialisés

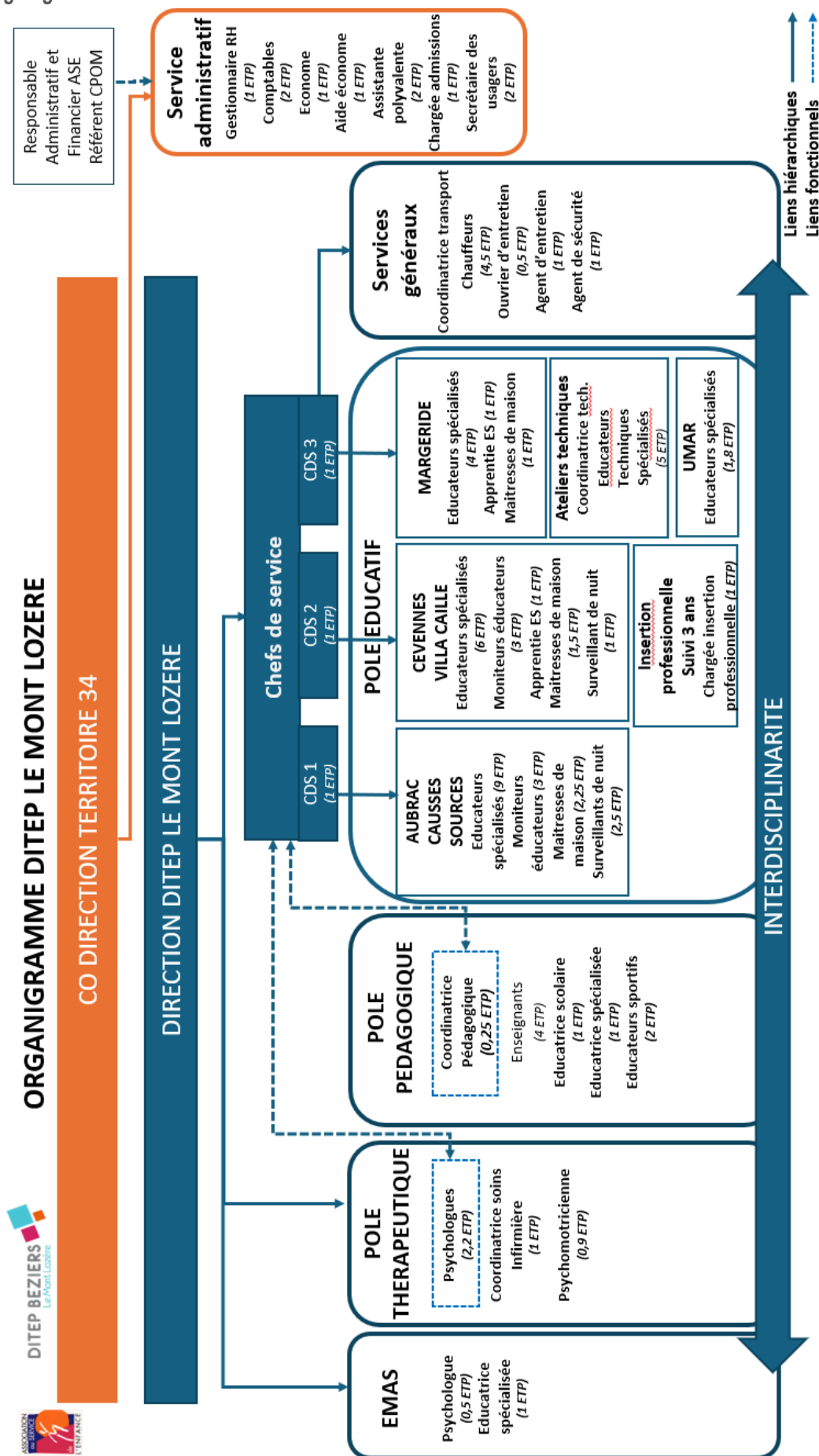
Par l'engagement et le professionnalisme quotidien de l'ensemble des salariés du DITEP Le Mont Lozère et par la qualité des partenariats mis en place et à venir, ce projet va permettre de développer un dispositif à la fois souple et innovant, répondant aussi bien aux attentes et besoins des jeunes que de ceux du territoire.

GLOSSAIRE DES ABREVIATIONS

ANESM	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et services Sociaux et Médicosociaux	ME	Moniteur Éducateur
		PAG	Plan d'Accompagnement Global
APP	Analyse de Pratiques Professionnelles	PIAL	Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé
AVS / AESH	Auxiliaire de Vie Scolaire / Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap	PMI	Protection Maternelle Infantile
		PPA	Projet Personnalisé d'Accompagnement
ARS	Agence Régionale de Santé	PPS	Projet Personnalisé de Scolarisation
CAMSP	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce	PRS	Programme Régional de Santé
CASF	Code de l'Action Social et des Familles	RAPT	Réponse Accompagnée Pour Tous
CDAPH	Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées	RBPP	Recommandation(s) de Bonnes Pratiques publiée(s) par l'ANESM – HAS.
CMPEA	Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents	RGPD	Règlement Général de Protection des Données
CMPP	Centre Médico-Psycho-Pédagogique	SESSAD	Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens	SERAFIN-PH	Services et Établissements : Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées
CVS	Conseil de la Vie Sociale	UEE	Unité d'Enseignement Externe
ES	Éducateur Spécialisé		
ESS	Equipe de Suivi de Scolarisation		
ESSMS	Établissements et services Sociaux et Médico-Sociaux		
ETP	Équivalent Temps Plein		
HAS	Haute Autorité de Santé		
IDE	Infirmier Diplômé d'État		
IME	Institut Médico Educatif		
IRP	Instances Représentatives du Personnel		
ITEP	Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique		
MDA	Maison De l'Autonomie		
MDPH	Maison Départementale pour les Personnes Handicapées		

ANNEXES

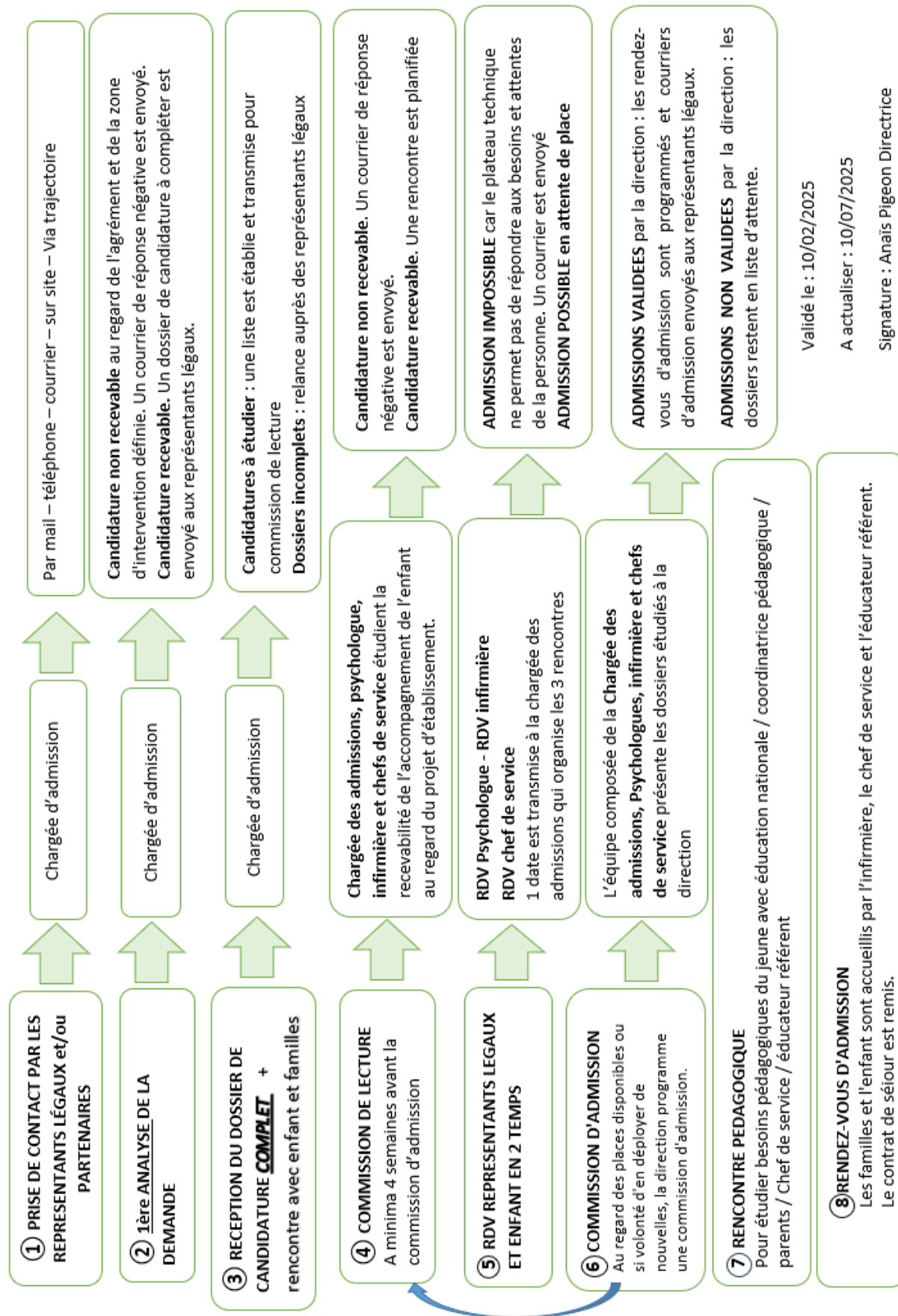
ANNEXE 1 : Organigramme



ANNEXE 2 : Exemple d'un Plan d'Action Evénements Indésirables / Evénements Indésirables graves

ACTION	QUI	DELA
Faire une note d'information concernant la sécurité lors des accompagnements vélo	Directrice adjointe	Avril 2025
Groupes EVARS à relancer	Infirmière	En cours d'organisation
Livret d'accueil du salarié à faire et diffuser à chaque nouvelle arrivée	Gestionnaire RH + équipe de direction	Mars 2025
Partenariats à chercher avec des associations et actions type SOS Racisme	Direction	Fin 2024
Protocole à mettre en place sur le recueil de la parole des jeunes	Psychologue Surveillant qualifié de nuit	Fin 2024 Initié et à finir
Protocole à mettre en place sur le recueil de la parole des éducateurs et de tous les professionnels intervenant dans l'accompagnement des enfants	Surveillant qualifié de nuit Éducateur spécialisé Chef de service	Mars 2025
Procédure à définir sur les annonces de décision aux jeunes : qui, quand, comment, où	Éducatrice spécialisée UMAR Educatrice technique spécialisée Éducateur spécialisé	Fin 2024
Protocole de gestion de crise d'un jeune : à la fois pendant la crise mais aussi après la crise	Psychologue Éducatrice spécialisée UMAR	Fin 2024
Faire intervenir la prévention routière avec un parcours pour faire de la pratique et pas uniquement du théorique	Chef de service Chauffeur	Fin 2024
Mettre en place des groupes de transversalité vélo	Éducatrice spécialisée UMAR Éducateur spécialisé	Mis en place
Projet à monter de manière transversale entre éducatifs / pédagogique et thérapeutique avec temps ou journée institutionnelle dédiée	Infirmière Educatrice technique spécialisée Educatrice scolaire	Mars 2025

PROCESSUS ADMISSION DITEP LE MONT LOZERE



1 Principe de non-discrimination

La discrimination :
C'est rejeter quelqu'un qui est différent.
C'est interdit.
Je dois être respecté comme je suis.



2 Droit à la prise en charge ou à un accompagnement adapté

L'établissement me propose un accompagnement adapté à mes besoins, mes souhaits.



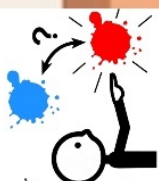
3 Droit à l'information

L'établissement me donne le livret d'accueil.
Je dois être informé de mes droits.



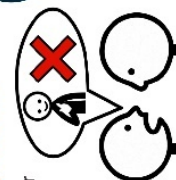
4 Droit de choisir

Je décide pour moi-même et on m'explique bien avant de faire mon choix.
Je peux me faire aider par :
- mes parents
- mon tuteur
- mon curateur
- par une autre personne.



5 Droit au changement

Je peux demander à changer ou arrêter mon accompagnement.



6 Droit au respect des liens familiaux

Si la justice l'autorise, je peux :
- voir ou téléphoner à ma famille
- être accompagné pour voir ma famille
- inviter ma famille dans l'établissement.



7 Droit à la protection

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.
L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



8 Droit à l'autonomie

J'ai le droit :
- d'entrer et sortir de l'établissement dans le respect des règles
- de faire ce que je veux avec mes affaires et mon argent.



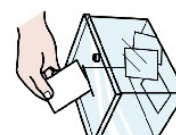
9 Principe de prévention et de soutien

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.
Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.



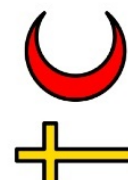
10 Droits civiques

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques (aller voter par exemple).



11 Droit à la pratique religieuse

Je peux choisir ma religion.
Je peux pratiquer ma religion dans le respect des autres.
Je dois respecter les autres religions.



12 Droit à la dignité et à l'intimité

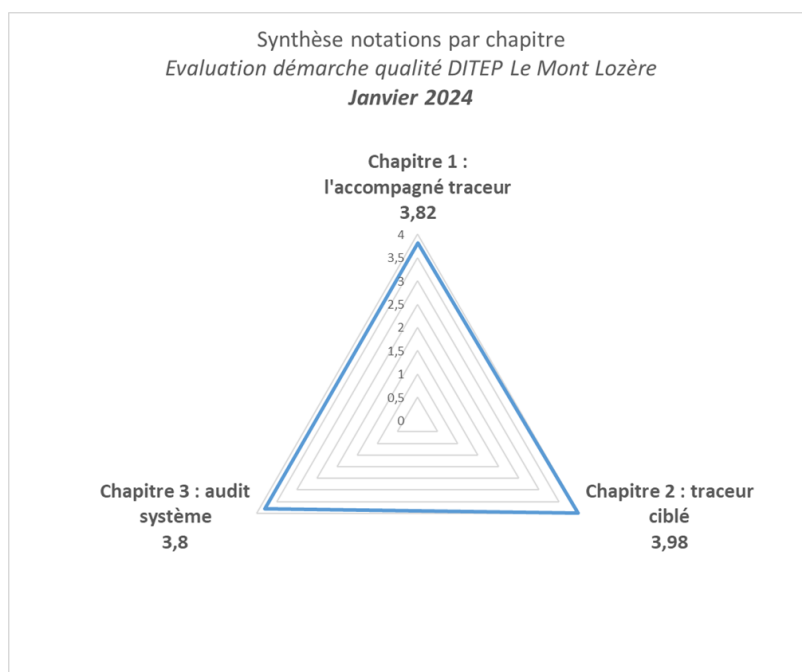
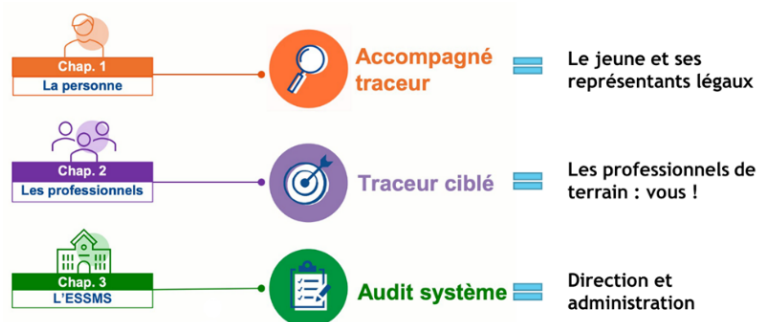
Je dois être respecté comme je suis.
Les personnes doivent respecter :
- mon corps
- mes sentiments
- ma vie privée.



CHARTE DES DROITS ET LIBERTÉ DE LA PERSONNE ACCEILLIE

DITEP BEZIER
Le Mont Lozère

ANNEXE 5 : Résultats évaluation démarche qualité Janvier 2024



THEMATIQUES	Chapitre 1 : l'accompagné traceur	Chapitre 2 : traceur ciblé	Chapitre 3 : audit système
Bienveillance et éthique	4	4	3,5
Droits de la personne accompagnée	3,61	3,86	4
Expression et participation de la personne accompagnée	3,62	4	4
Co construction et personnalisation PPA	3,75	4	4
Accompagnement à l'autonomie	4	4	4
Accompagnement à la santé	3,78	4	4
Continuité et fluidité des parcours	4	4	
Politique Ressources Humaines			3,59
Démarche qualité et gestion des risques			3,32
GLOBAL	3,82	3,98	3,8

Notation sur 4

7 étoiles remarquables témoins de pratiques remarquables et innovantes.





